

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(35^e SÉANCE)

COMpte RENDU INTÉGRAL

3^e séance du jeudi 24 octobre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENTENCE DE M. LOÏC BOUVARD

1. Loi de finances pour 1992 (deuxième partie). Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5035).

VILLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Gaston Rimareix, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Yves Coussain,
Michel Dinet,
Dominique Perben,
Georges Chavanes,
René Carpentier,
Marcel Wacheux.

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.

M. André Laignel, secrétaire d'Etat à la ville et à l'aménagement du territoire.

Réponses de M. le ministre et de M. le secrétaire d'Etat aux questions de : MM. Maurice Ligot, André Rossi, Marcel Dehoux, Jean-Pierre Kucheida, François Hollande, Philippe

Legras, Eric Raoult, Pierre Raynal, Georges Chavanes, Alexis Pota, Pierre Estève, Claude Miqueu, Gaston Rimareix, Patrick Ollier.

M. le ministre.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Etat B

Titres III et IV. - Réserve du vote (p. 5060)

Etat C

Titre VI. - Réserve du vote (p. 5060)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 5060).

3. Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat (p. 5060).

4. Ordre du jour (p. 5060).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD,

vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1992

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (n^{os} 2240, 2255).

VILLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la ville et de l'aménagement du territoire.

La parole est à M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire, je commencerai mon intervention au nom de la commission des finances par une proposition que vous pourriez retenir pour l'an prochain : ne serait-il pas possible de dresser un état des contrats de plan Etat-régions et des montants de crédits qu'ils engagent ?

On pourrait penser que je me suis trompé de sujet...

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Je ne me le permettrais pas !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. ... ou que je suis en avance d'une semaine. Pourtant, je crois que le budget de l'aménagement du territoire est quelque peu dérisoire par rapport aux engagements de l'Etat en faveur de l'aménagement de l'espace et je crois qu'il faudrait, une fois pour toutes, que, l'an prochain, comme vous essayez de le faire pour la ville, l'on regroupe dans un même document les interventions de l'Etat, région par région, de manière que l'on voie comment se répartissent les investissements sur l'ensemble de notre territoire.

Je ne citerai qu'un seul chiffre avant d'entrer dans le vif du sujet : 31 milliards de francs, représentant un peu plus de 54 p. 100 des engagements prévus pour les cinq ans du contrat de plan, tels sont les moyens financiers mis en place par l'Etat pendant les trois années 1989, 1990 et 1991, sans parler de la contribution des collectivités territoriales - régions, départements et communes.

Ramené aux quelque dix milliards annuels consacrés aux contrats de plan, le budget de l'aménagement, avec ses deux milliards de francs, apparaît quelque peu décalé. Aussi, et bien que ce soit un exercice difficile - qui pourrait être mené en commun par la commission des finances et par votre

ministère -, serait-il souhaitable que, l'an prochain, nous puissions enfin savoir ce que l'Etat consacre réellement à la politique d'aménagement de l'espace français.

Ma deuxième réflexion préliminaire aura trait à la crise de l'aménagement du territoire.

Depuis 1986, avec tous mes collègues sur quelque banc qu'ils siègent, et en tout cas en commission des finances, je n'ai cessé d'appeler l'attention du Gouvernement sur le fait que trop de libéralisme - trop de laisser-faire, en quelque sorte - n'était pas la philosophie de la France en matière d'aménagement du territoire, ne correspondait pas « historiquement », si je puis dire, à la façon dont notre territoire s'est constitué.

Je ne peux donc que me réjouir de ce qui s'est passé l'an dernier où, après une discussion à l'Assemblée nationale, un comité interministériel d'aménagement du territoire a tracé quelques perspectives, dégagé quelques grands chantiers qui constituent autant de pistes de travail pour une quinzaine d'années. Car l'aménagement du territoire, c'est comme la démographie : son temps de retour est relativement long, et il exige des politiques continues.

Crise de l'aménagement du territoire, disais-je. Jusqu'en 1990, c'était une absence de discours de l'Etat. Depuis, il y a eu quelques progrès. Pourquoi, alors, y a-t-il encore crise aujourd'hui ? Tout simplement parce que cette crise touche les acteurs de l'aménagement du territoire et qu'il va bien falloir, à un moment donné, clarifier leur rôle. Il va falloir, en particulier, définir qui, en face de l'Etat, est chargé, sur l'espace français, de coordonner l'aménagement du territoire.

Le C.N.A.T., le nouveau conseil national d'aménagement du territoire, dont la création avait été proposée par la commission de la production et des échanges et par moi-même, s'est mis en place. Les régions et les organisations syndicales et socioprofessionnelles y sont représentées, mais aussi les « grands aménageurs » que sont la S.N.C.F., France Télécom, E.D.F., etc. Il est temps que ce conseil ait des possibilités d'action et puisse donner des avis au ministère, c'est-à-dire qu'il devienne un lieu de confrontation entre les élus territoriaux, les grands aménageurs que sont les entreprises publiques ou parapubliques ou les grands services publics et, bien évidemment, l'Etat.

J'ai, dans cette assemblée, été peu indulgent à l'égard de la politique d'aménagement du territoire, et bien que je soutienne par ailleurs le Gouvernement, il m'est arrivé à plusieurs reprises de proposer le rejet du budget de l'aménagement du territoire. C'est ce que j'ai fait en 1990 comme en 1989.

Pour autant, il serait déplacé de faire un procès permanent à l'Etat. C'est pourquoi je suggère d'engager le débat sur le rôle des acteurs de l'aménagement du territoire. Il est temps, en effet, de demander aux collectivités territoriales de bien vouloir jouer cartes sur table, de demander, en particulier, que les régions soient les interlocuteurs privilégiés des contrats avec l'Etat. Bien entendu, elles devront travailler en coordination avec les départements, les villes, les grands syndicats de communes et l'Etat, de son côté, devra avoir le courage de dire qu'il ne signera pas tous les contrats Etat-régions si les procédures ainsi définies dans le cadre du XI^e Plan ne sont pas respectées. En la matière, il sera nécessaire d'élaborer une véritable loi « de planification et d'aménagement du territoire », car ces deux champs de l'action gouvernementale ne sauraient être séparés.

J'en viens maintenant au budget de l'aménagement du territoire.

Comme je l'indique dans mon rapport, les choses se sont passées en deux temps.

Le Gouvernement, qui a bien entendu des contraintes tenant aux données macro-économiques, avait initialement proposé un budget de 1 794 millions. Ce n'était pas, selon nous, acceptable et nous avons travaillé à obtenir un supplément. Je tiens à ce propos à remercier Michel Delebarre et André Laignel de l'action qu'ils ont menée, avec nos collègues, auprès de Michel Charasse.

Le résultat est le suivant : 200 millions de francs en plus en autorisations de programme, 100 millions de francs en plus en crédits de paiement et, hors budget - M. le ministre, qui l'a annoncé devant la commission de la production et des échanges, le confirmera sans doute - plus 170 millions de francs en provenance du compte d'affectation spéciale alimenté par la taxe sur le mètre carré de bureau en Ile-de-France et qui seraient affectés aux opérations de décentralisation, l'une des priorités du dernier C.I.A.T.

Pour être très clair, le budget de l'aménagement du territoire augmente de 9 p. 100, contre 27 p. 100 pour celui de la ville. Cette augmentation est régulière, puisqu'elle était, l'an dernier, d'un peu plus de 15 p. 100. Cela montre qu'un « petit ministère » comme celui de la ville et de l'aménagement du territoire a une capacité, à travers son budget, à mobiliser l'ensemble des administrations françaises pour, bien évidemment, aménager nos villes, mais aussi dégager les complémentarités entre ville et campagne.

Je pense - je pourrai le confirmer lorsque j'aborderai l'aménagement de l'espace rural - que le fait d'avoir un ministère de la ville et de l'aménagement du territoire est probablement, contrairement à certaines critiques, un gage pour l'avenir. J'oserai presque dire que si l'on y ajoutait un ministère des collectivités locales, cela ferait un ensemble encore plus cohérent.

En tout état de cause, il est indispensable que ville et aménagement du territoire aillent de pair. Il ne faut surtout pas que nous ayons uniquement un aménagement rural, sinon nous retrouverons la problématique à laquelle nous nous heurtons depuis vingt-cinq ans, avec le développement des villes et une certaine forme d'assistance pour le reste du territoire, ce que j'appellerai la commiseration des décideurs des grandes villes qui managent la France comme ils managent l'Europe et qui, de temps en temps, distribuent quelques millions ou quelques dizaines de millions à ceux qui sont appelés à mourir lentement. Ce n'est pas là une politique d'aménagement du territoire. Il vaut mieux coupler la ville et l'aménagement du territoire et déterminer les points forts.

Mais j'en reviens au budget.

Pour les primes à l'aménagement du territoire, les autorisations de programme tombent de 660 à 550 millions de francs. C'est une baisse importante. Mais tous ceux qui suivent depuis de nombreuses années ce dossier savent que cela ne posera pas de problèmes majeurs puisque le rythme de consommation de ces primes - qui concernent, je le rappelle, des investissements supérieurs à 20 millions - n'est plus de 810 ou 840 millions par an comme dans les années 1989 et 1990. Les 550 millions d'autorisations de programme prévus pour 1992 au chapitre 64-00 paraissent donc tout à fait corrects.

Au même chapitre figurent les crédits destinés à l'A.I.Z.R., c'est-à-dire l'aide à l'industrie en zones rurales - ce que nous appelons la « P.A.T.-petits projets », chère à M. Chavanes.

Le décret d'application de cette aide, l'une des innovations introduites l'année dernière, est enfin sorti. Nous l'attendions depuis un certain temps !

Cent soixante millions de francs de crédits avaient été inscrits l'année dernière. Quarante ont été annulés. Il y a donc un report, sur l'année 1992, de 120 millions de francs. Pour 1992, 100 millions étaient inscrits dans le projet initial. Nous avons proposé d'y rajouter 20 millions. Nous aurons ainsi 120 millions en loi de finances initiale pour 1992 et 120 millions reportés de 1991 sur 1992, soit au total 240 millions destinés, selon le décret qui vient d'être publié, à aider les investissements compris entre 2 millions et 20 millions de francs, investissements qui pourront faire l'objet d'un financement conjoint de l'Etat et des régions lorsque la P.A.T.-petits projets aura été contractualisée.

L'année 1992 sera donc une année importante, puisqu'elle sera l'année de la mise en place de l'A.I.Z.R.

Le F.I.D.A.R. était, lui aussi, en sensible diminution. C'est la raison pour laquelle la commission des finances a accepté que sur les 200 millions d'autorisations de programmes sup-

plémentaires dont j'ai parlé, 105 soient affectés au F.I.D.A.R. de manière à le porter à un niveau équivalent à celui de l'année 1986, qui était une année de hautes eaux.

Le F.I.D.A.R. disposera donc de 422 millions de francs, ce qui permettra d'agir correctement sur le monde rural.

Par ailleurs, nous avons inscrit 15 millions de francs supplémentaires au F.I.A.M., au titre de l'action en faveur de la montagne, ce qui redonnera à ce petit fonds, auquel les gens de la montagne sont attachés, un niveau convenable.

Avant d'en terminer, monsieur le ministre, sur ces points qui me paraissent fondamentaux, je vous poserai une question à propos des crédits de la D.A.T.A.R.

Celle-ci a été très critiquée. Je me souviens en particulier d'une attaque qui avait été formulée en 1986 devant la commission des finances à la suite du rapport Belin-Gisseot par M. Madelin. Ce dernier ne voulait plus entendre parler d'une structure qui aménagerait le territoire par le haut. Soyons honnêtes : les gouvernements socialistes avaient aussi quelque peu oublié la D.A.T.A.R. parce qu'ils pensaient que la décentralisation permettrait un aménagement du territoire. Or on s'est aperçu que les régions riches devenaient de plus en plus riches et les régions pauvres de plus en plus pauvres. Au bout de quelques années de décentralisation, il faut bien convenir que cette D.A.T.A.R. joue un rôle important. Elle n'est pas une grosse administration ; c'est au contraire une très petite administration, une administration de mission, dont les effectifs sont faibles. A cet égard, il n'est pas bon de réduire chaque année les effectifs de quelques unités. Je pense en particulier aux missions à l'étranger de la D.A.T.A.R. En effet, il faut bien coordonner les initiatives qui sont prises par les régions et les villes. Les grandes villes et les grandes régions sont en mesure d'agir, mais les petites villes, les villes moyennes et surtout les petites régions n'ont pas toujours les moyens d'opérer un démarchage à l'étranger de manière convenable. Par conséquent, il est nécessaire d'avoir une bonne articulation avec les moyens que l'Etat peut avoir à travers ses différentes missions à l'étranger, que ce soit aux Etats-Unis, en Allemagne ou même au Japon, où la D.A.T.A.R. travaille de façon remarquable.

Enfin, la D.A.T.A.R. remplit depuis quelques années une mission - on le constate à l'occasion de toutes les grandes réunions qui se tiennent à l'initiative des régions, des départements ou des villes - dans le domaine de la prospective, mais aussi dans le domaine de l'explication du management, du partenariat entre l'Etat et les collectivités locales, dans un Etat qui n'est plus jacobin, comme autrefois. Sans avoir la nostalgie des années soixante, on doit souhaiter que la D.A.T.A.R. ait les moyens de continuer son œuvre de prospective et de mobilisation des acteurs. Il faut donc éviter, dans les prochaines années, de diminuer de manière structurelle les derniers effectifs de la D.A.T.A.R. Voilà pour la partie critique.

Je terminerai par une interrogation sur l'articulation entre les villes et les campagnes, qui est au centre de votre démarche, mais aussi de nos préoccupations.

Il y a deux approches critiquables - je ne citerai pas de noms car je pourrais trouver des archétypes sur tous les bancs de l'Assemblée.

La première approche est celle des « nouveaux féodaux » que sont parfois les maires de très grandes villes ou les présidents de grandes régions, ou même de départements. Certains maires de grandes villes, par exemple, pensent qu'il n'est pas nécessaire d'innover le territoire « infra-grand-urbain ». Cette approche me paraît difficilement admissible.

A contrario, il y a l'approche des petits maires ruraux - c'est, en réalité, la même - qui se réfèrent à la France des années cinquante et qui estiment que les 28 000 communes de moins de 1 000 habitants sont capables d'assurer toutes seules une action économique.

Tout cela est faux et relève d'une démarche isolationniste, traditionnelle en France, mais gravissime : les gens des villes chez eux ; les gens des campagnes chez eux ; et, surtout, qu'on n'opère pas une restructuration par voie institutionnelle !

Le vice-président de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi sur l'administration territoriale est désolé de le constater : des discours positifs sont tenus sur des bancs très divers, mais quand on passe au vote on retrouve la langue de bois et on se heurte à un refus de tou-

cher aux communes. S'agissant d'aménagement du territoire et de développement économique, c'est non seulement dérisoire, mais, à long terme, criminel.

Une autre approche consiste à réclamer que l'Etat fasse d'abord son travail - c'est-à-dire un travail de méthodologie. L'Etat doit poser clairement qu'il appartient aux régions d'élaborer des schémas d'aménagement du territoire et qu'elles doivent pour cela consulter les départements, les villes et les structures intercommunales. A partir de là pourront être signées des conventions de développement, et des négociations entre l'Etat et les régions pourront s'engager. Il est fondamental de replacer la région au niveau où elle doit l'être.

Vous m'objecterez, en tant que ministre de la ville, que les régions n'avaient pas prévu à la « fracture urbaine », ni la « fracture rurale », et qu'il a bien fallu mettre en œuvre de nouvelles politiques. L'Etat l'a fait pour le milieu urbain. S'agissant du milieu rural, un effort d'imagination est nécessaire. D'où l'idée avancée, y compris par le Président de la République, de réunir des états généraux de la ruralité, de manière que l'on sache dans quelle direction aller.

En tout état de cause, il me paraît fondamental que cette structuration par la région soit la priorité des priorités. J'aimerais, à ce sujet, que vous nous expliquiez les orientations du dernier C.I.A.T. en ce qui concerne la préparation du XI^e Plan. En effet, le X^e Plan s'achève en 1993 et il serait bon qu'à la veille de 1992 nous arrêtions une méthodologie.

Je ferai une seconde remarque méthodologique. Si une région refuse de travailler avec les départements et les villes, l'Etat ne signera pas les contrats. Il passera alors des contrats avec les collectivités infrarégionales - mais seulement dans ce cas.

Dernière observation concernant le milieu rural : il va falloir que nous apprenions à faire de la péréquation. Nous attendons tous la « dotation sociale rurale » - comme il y a eu une « dotation sociale urbaine ». Mais cela risque d'être un peu plus difficile, car il ne s'agira pas seulement de distribuer, il faudra aussi prélever.

Je laisserai la question du prélèvement en suspens puisque nous ne savons pas encore selon quelles modalités il s'opérera. Je me bornerai à appeler votre attention sur un point : s'il y a distribution tous azimuts de sommes relativement faibles, les communes rurales ne verront pas de différence sensible. Mieux vaut affecter ces sommes à l'action économique, par exemple à l'A.I.Z.R. Cela permettra de renforcer une politique déjà mise en place au niveau de l'Etat : celle des bourgs-centres. Car on n'implante pas des usines n'importe où. Il faut des routes hors gel ; il faut un minimum de distractions ; il faut un lycée, un collège. Cela peut exister dans des villes de 10 000 ou même 5 000 habitants, mais c'est difficilement réalisable dans des communes de 200 habitants. L'aménagement du territoire doit se faire de manière partenariale, avec un partage des risques et des charges liés au développement économique et avec un accord sur les modalités de distribution de la taxe professionnelle - tout cela étant prévu dans une loi spécifique. Les structures intercommunales de développement économique et les bourgs-centres devront être les interlocuteurs prioritaires dans la distribution de la dotation sociale rurale. Sinon, il y aura pulvérisation de sommes relativement faibles et inefficacité d'un système visant à redynamiser le milieu rural.

Je terminerai par une simple réflexion. Je ne suis pas très heureux d'avoir eu raison, lors du débat sur l'agriculture de 1990, en prédisant que nous aurions une grande jacquerie rurale. Après les jacqueries urbaines dues à une certaine absence de vie - et de lieux de vie - dans les villes, au manque de structuration des agglomérations et à la faiblesse des services publics, une conclusion s'impose : gardons-nous de supprimer toute vie en milieu rural. C'est pourquoi je demande qu'on fasse un effort.

Quand on essaie de tout mettre à plat au niveau des péréquations et des politiques d'intercommunalité, un moratoire apparaît nécessaire en ce qui concerne les services publics en milieu rural. Le milieu rural doit réfléchir à sa propre réorganisation pour aménager un espace considérable, qui connaît d'importants problèmes démographiques. Pour autant, il ne doit pas avoir le sentiment que le phénomène de désertification - lié à la disparition des services publics - va s'accélérer. C'est vrai que, demain, le service public, en milieu rural, ne sera plus le même. Il serait démagogique de prétendre le

contraire. Cela dit, il faut se donner le temps de la réorganisation. Car, dans ce pays, les administrations verticales de l'Etat sont ce qu'elles sont !

Par conséquent, il me paraît nécessaire de maintenir le service public - ou ce qu'il en reste - en milieu rural...

M. Patrick Ollier. C'est ce que nous demandons également !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. ... et de le réorganiser grâce à l'intercommunalité et à la péréquation opérée par la dotation sociale rurale.

Telles sont, mes chers collègues, les quelques « pistes » que je voulais ouvrir dans le domaine de l'aménagement du territoire, en particulier pour le milieu rural. Un travail a été effectué en commun par les deux commissions de l'Assemblée - la commission de la production et la commission de finances, dont je suis le rapporteur. Nous avons constaté que ce budget était en augmentation de 9 p. 100 pour l'aménagement du territoire et de 27 p. 100 pour la ville. C'est un budget intéressant, et nous recommanderons à l'Assemblée de le voter. Mais nous souhaitons que des moyens en hommes et des moyens institutionnels soient réellement mis en œuvre à côté des moyens financiers. Car un aménagement du territoire *new look* passe par une redéfinition des acteurs, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, et par une articulation entre milieu rural et milieu urbain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur le rapporteur, nous avons été très intéressés par vos propos. Mais, franchement, j'eusse souhaité que vous ne dépassiez pas votre temps de parole de dix minutes !

J'appelle chacun d'entre vous, mes chers collègues, à faire un effort d'autodiscipline, car, si vous suivez cet exemple, nous allons travailler fort tard dans la nuit.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Vous ne m'avez pas indiqué que je dépassais mon temps, monsieur le président !

M. le président. La parole est à M. Gaston Rimareix, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Gaston Rimareix, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat à la ville et à l'aménagement du territoire, mes chers collègues, je serai peut-être plus court parce que M. Balligand a tout dit et que, sur la plupart des points, nous sommes tout à fait « en phase ».

Je fais miens ses propos sur le milieu rural qui me tient également à cœur.

Je crois que la nécessité d'une véritable relance de la politique de l'aménagement du territoire est très largement ressentie. Elle a d'ailleurs été réaffirmée par Mme le Premier ministre quand elle a installé le conseil national de l'aménagement du territoire - lequel avait d'ailleurs été créé à la suite d'un débat qui s'était tenu dans cette assemblée en mai 1990. L'examen de ce projet de budget pour 1992 doit nous permettre de mesurer les enjeux, de situer les priorités et de préciser les moyens à mettre en œuvre.

Je n'évoquerai que brièvement les enjeux : ce sont les conséquences de l'aggravation des déséquilibres régionaux dans notre pays. Mon rapport écrit détaille cela longuement.

Déséquilibre entre un monde urbain en expansion et un monde rural en recul, avec d'ailleurs bien des disparités. Déséquilibre entre les métropoles, particulièrement la métropole parisienne, et le reste du territoire. Déséquilibre interne aux métropoles, avec la crise des banlieues. Déséquilibre interne aussi à l'espace rural, avec des zones qui sont pratiquement en voie de désertification, ce qui a fait dire à certains qu'il y avait, d'une part, des territoires sans hommes et, d'autre part, des hommes sans territoire.

Baucoup d'études, beaucoup de rapports, et notamment le dernier recensement, ont montré que ces déséquilibres s'étaient aggravés, que de nouveaux équilibres apparaissaient. Les politiques d'aménagement du territoire qui ont été suivies depuis plus de trente ans ont été insuffisantes, parfois incohérentes, voire contradictoires. Je renvoie, là encore, à mon rapport écrit, mais il suffit de considérer les erreurs qui ont été faites dans les schémas d'infrastructure pendant un certain temps, la répartition des concours de l'Etat aux investis-

sements publics en région parisienne comme dans les autres régions, ou celle des dotations aux collectivités locales pour s'en rendre compte.

L'intégration européenne, la concurrence internationale n'ont fait qu'aggraver ces déséquilibres qui entraînent souvent, nous le savons maintenant, des surcoûts pour nos entreprises et des handicaps pour notre économie, d'autant que la plupart de nos partenaires européens se trouvent dans des situations plutôt meilleures. Cette affirmation est sans doute discutable pour l'Italie et l'Espagne, mais nos grands partenaires européens se trouvent, en matière d'aménagement du territoire, dans une situation plus favorable.

La cohésion territoriale de notre pays est sans aucun doute, nous l'avons encore vu récemment, une condition de sa cohésion sociale : les deux sont nécessaires à sa modernisation et à son expansion économique.

Je dirai quelques mots aussi des priorités d'action. Il convient de réaffirmer clairement quelques objectifs simples de la politique d'aménagement du territoire, lesquels remontent d'ailleurs à l'origine même de cette politique dans notre pays.

C'est tout d'abord la nécessité d'une répartition plus harmonieuse, plus équilibrée des activités des hommes. Cet impératif correspond, répétons-le, à un principe de solidarité nationale et de cohésion sociale. Mais il correspond également de plus en plus aujourd'hui à une demande forte d'amélioration de la qualité de la vie et de protection de l'environnement, du cadre de vie et du patrimoine. C'est là une nouvelle dimension de l'aménagement du territoire, qui apparaît dans les banlieues comme en milieu rural.

Cet objectif de développement équilibré doit se fonder - je crois que nous sommes tous d'accord, maintenant, là-dessus - sur une approche de complémentarité entre Paris et la province, entre les métropoles régionales et leur arrière-pays, entre la ville et la campagne. Cette complémentarité passe - M. Balligand y a longuement insisté, bien qu'il l'ait moins fait à l'occasion de ce rapport qu'en d'autres occasions, parce que cette idée commence à entrer dans les faits - par l'établissement de relations en termes de réseaux. Elle doit dès aujourd'hui - cet aspect est peut-être nouveau - intégrer la dimension européenne. Il est vrai aussi que les évolutions technologiques, que ce soit l'informatique, que ce soient les télécommunications et les télétransmissions, ouvrent de nouvelles possibilités pour l'aménagement du territoire.

Mais il faut tenir compte aussi de la décentralisation - Jean-Pierre Balligand en a longuement parlé - et de la compétence données aux régions en matière d'aménagement du territoire, ce qui implique de la part de l'Etat une approche nouvelle de cette politique.

Je dirai, pour résumer, qu'il y a trois priorités.

La première priorité est - il faut le dire, et ce n'est pas seulement le rural que je suis qui s'exprime ainsi - d'organiser et de maîtriser la croissance de l'Île-de-France. Je n'insiste pas. Le dernier C.I.A.T. a approuvé l'avant-projet du nouveau schéma directeur de l'Île-de-France, dont on voit bien les directions. Tout ce qui peut « muscler » Paris, tout ce qui peut lui permettre d'apporter une contribution majeure au développement du pays, de valoriser ses atouts dans la compétition européenne et internationale, doit effectivement lui être donné. En revanche, tout ce qui peut l'« engraisser », si vous me permettez ce mot, ne doit pas lui être donné, parce que nous savons bien quelles conséquences il peut en résulter sur la vie à Paris et dans les banlieues. D'ailleurs, certaines entreprises internationales hésitent désormais à installer leurs sièges sociaux à cause des contraintes de la vie dans la capitale et en raison même de ce gigantisme.

Deuxième priorité : organiser notre territoire en réseaux, organiser des complémentarités entre l'espace et les villes, et ce de la plus grande à la plus petite. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point en évoquant l'aménagement rural.

Troisième priorité : aménager l'espace rural et même reconquérir les espaces ruraux en mettant en place ce développement décentralisé, ce développement partenarial dont a parlé Jean-Pierre Balligand.

Soyons clairs ! Il ne s'agit pas de rechercher une sorte d'équilibre idéal entre les régions et encore moins une sorte d'égalitarisme un peu primaire. La politique d'aménagement du territoire doit au contraire être placée au cœur de la modernisation du pays, au cœur du dynamisme économique et de la volonté de compétitivité de celui-ci.

Il faut par là même admettre la mobilité, les mutations, la redistribution des activités, mais en essayant de les anticiper, de les organiser, de les accompagner, de les humaniser pour mieux préparer l'avenir. La politique d'aménagement du territoire, c'est ça !

Avant d'aborder les moyens, je ferai deux remarques.

Jean-Pierre Balligand l'a dit, tous les moyens de la ville et de l'aménagement du territoire ne sont pas inscrits dans le budget qui nous est actuellement soumis puisque la politique de la ville et de l'aménagement du territoire est par essence interministérielle et fait, bien entendu, appel à d'autres crédits.

Je me réjouis de la publication du « jaune » de la ville, mais, comme Jean-Pierre Balligand, je souhaite qu'il y ait également un « jaune » de l'aménagement du territoire, qui ne soit pas une simple récapitulation mais un moyen de permettre au ministre de l'aménagement du territoire et à la D.A.T.A.R. de voir en amont la répartition des crédits affectés à d'autres ministères et qui influencent l'aménagement du territoire. C'était ma première remarque.

En second lieu, je considère que la décentralisation implique une nouvelle approche de l'aménagement du territoire. Cela signifie que l'Etat doit concentrer ses actions sur les objectifs stratégiques pour structurer l'espace, pour structurer le territoire dans une vision qui est maintenant nécessairement européenne. Il doit concentrer également ses moyens sur les grands équipements d'infrastructure et continuer à assurer la cohérence des différentes politiques, notamment des politiques régionales. Il faut agir moins directement peut-être, mais penser plus et coordonner plus, comme le disait récemment Edgard Pisani dans un colloque.

Je me réjouis à mon tour que nous ayons aujourd'hui un ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Quoique, comme M. Chavanes, je demande depuis longtemps que l'aménagement du territoire soit rattaché au Premier ministre parce qu'il a un caractère interministériel.

Cela étant, la structure composée d'un ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire, et d'un secrétaire d'Etat à la ville et à l'aménagement du territoire permet de bien prendre en compte cette double dimension, à la condition, bien entendu, que la ville ne l'emporte pas sur l'aménagement du territoire, en tout cas que la ville ne l'emporte pas sur le rural. Mais nous connaissons suffisamment la volonté et la pugnacité du ministre d'Etat et du secrétaire d'Etat pour savoir qu'ils se battront pour l'aménagement du territoire et pour la ville.

Le budget proprement dit s'inscrit, bien sûr, dans un contexte budgétaire difficile, mais aussi à un moment où l'on constate une prise de conscience aiguë des problèmes de la ville et de l'aménagement du territoire.

Le budget de la ville connaît une progression considérable : plus 27 p. 100. L'ensemble des crédits affectés à la ville s'élève à 6,5 milliards contre 5,2 milliards l'an passé. Cela démontre parfaitement l'importance accordée aujourd'hui à cette politique.

Par ailleurs, la dotation de solidarité urbaine et le fonds de solidarité témoignent de la politique de solidarité entre les villes, constituent un instrument essentiel de cette péréquation dont nous avons parlé les uns et les autres et participent aussi de la politique d'aménagement du territoire.

S'agissant du budget de l'aménagement du territoire, je ne vous étonnerai pas, monsieur le ministre, si je rappelle que j'ai dit en commission que le projet initial n'était pas satisfaisant, qu'il n'était ni à la hauteur des besoins, ni à la hauteur de la volonté affichée par le Gouvernement, ni à la hauteur de la priorité que nous voulons tous donner à l'aménagement du territoire.

Vous avez pris des engagements devant notre commission, M. Balligand les a rappelés. Je vous demande maintenant de les confirmer.

Il s'agit d'une dotation supplémentaire de 200 millions de francs en autorisations de programme et de 100 millions en crédits de paiement, dotation que la commission de production, la commission des finances et vos services ont répartie sur les postes qui en avaient le plus besoin.

Il s'agit également d'une dotation de 170 millions de francs, prise sur le compte d'affectation spéciale pour l'aménagement de l'Île-de-France, afin de favoriser la délocalisation des activités publiques et tertiaires hors de l'Île-de-France.

Si ces deux dotations supplémentaires sont confirmées, le budget augmentera approximativement de 10 p. 100 et deviendra alors un budget prioritaire, plus encore que le budget de l'éducation nationale qui n'augmente, lui, que de 9 p. 100 ! Cela marquerait bien cette nouvelle volonté de relancer la politique d'aménagement du territoire.

Pour conclure, je ferai trois remarques.

Première remarque, l'Etat affecte 10 milliards par an aux contrats Etat-région. Si l'on compare cette somme aux 2 milliards de francs du budget, on voit aujourd'hui l'importance de cette politique des contrats de Plan Etat-région pour l'aménagement du territoire. C'est un outil essentiel. Le X^e Plan avait pris un peu de retard, et il était donc important que nous commencions dès maintenant à élaborer les nouveaux contrats Etat-région.

Là aussi, il faut faire preuve de souplesse et de pragmatisme. L'Etat doit bien affirmer la cohérence des objectifs. Certes, ce type de contrat doit d'abord être négocié et conclu avec les régions, mais il ne faut pas exclure la négociation et la signature de contrats avec d'autres collectivités locales - et je rejoins sur ce point M. Jean-Pierre Balligand.

Deuxièmement, les grandes infrastructures - réseau T.G.V., schémas routier et autoroutier - sont extrêmement importantes pour l'aménagement du territoire et sont du ressort de l'Etat. Compte tenu de ce que nous savons aujourd'hui, et bien que le budget n'ait pas encore été voté, les crédits pour 1992 apparaissent en recul et les délais fixés pour la réalisation d'un certain nombre de grands axes routiers ne seront sans doute pas tenus.

La possibilité d'augmenter les dotations budgétaires par un prélèvement sur la caisse des autoroutes a été évoquée. Qu'en est-il, monsieur le ministre ? En tout cas, je souhaiterais que vous insistiez auprès de votre collègue de l'équipement pour que le respect des engagements pris soit assuré car c'est déterminant pour l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne l'aménagement rural, je me bornerai à indiquer que l'essentiel des 200 millions de francs supplémentaires dont nous avons parlé tout à l'heure seront précisément affectés au F.R.I.L.E. à la nouvelle aide pour l'industrialisation des zones rurales ainsi qu'au F.I.D.A.R., ce qui marque la priorité que nous accordons à l'aménagement de l'espace.

Pour ce qui est de la P.A.T.-petits projets, son application sur le terrain nécessite beaucoup de souplesse et une parfaite adaptation aux réalités locales. Vouloir fixer un seuil de trente emplois...

M. Michel Dinot. C'est trop !

M. Gaston Rimareix, rapporteur pour avis. ... c'est exclure, dans un certain nombre de régions, la plupart des projets de développement. Je vous demande, monsieur le ministre, de prendre des dispositions pour assouplir ce critère.

Ma dernière remarque a trait à la délocalisation des activités publiques et privées vers la province. On en parle depuis très longtemps, mais, aujourd'hui, peu de personnes y croient encore. Or, pour la première fois, non seulement cette volonté de délocalisation a été affichée en comité interministériel, mais des crédits ont également été inscrits dans ce but.

La délocalisation est essentielle pour l'aménagement du territoire mais elle ne doit pas être orientée uniquement vers les grandes métropoles régionales. Elle doit aussi aller vers des villes moyennes, et, dans certains cas, vers des petites villes.

A ma demande, la commission de la production avait réservé les crédits de l'aménagement du territoire en attendant, monsieur le ministre d'Etat, la confirmation des augmentations de crédits que vous aviez annoncées devant elle.

M. Patrick Ollier. C'était plutôt à ma demande !

M. Gaston Rimareix, rapporteur pour avis. Vous l'avez demandé aussi. Si ces augmentations sont confirmées, vous avez dit monsieur Ollier, que vous vous absteniez ; moi je recommanderais à l'Assemblée d'adopter les crédits de la ville et de l'aménagement du territoire. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Monsieur le rapporteur pour avis, je vous remercie d'avoir été aussi bref que vous nous l'aviez annoncé, puisque vous n'avez dépassé votre temps de parole que de quatre minutes ! (Sourires.)

Dans la discussion, la parole est à M. Yves Coussain, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Yves Coussain. 90 p. 100 de la population sur 10 p. 100 du territoire, des territoires vides, des zones congestionnées : telle est la perspective tracée par la plupart des prévisionnistes, perspective que personne n'accepte, mais que votre budget, monsieur le ministre d'Etat, ne combat pas.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Cela démarre mal !

M. André Laignel, secrétaire d'Etat à la ville et à l'aménagement du territoire. Vous n'avez pas écouté les rapporteurs !

M. Yves Coussain. Aucune volonté n'est inscrite dans ce budget, dont les moyens baissent de 18,6 p. 100 dans sa présentation initiale. Certes, avec l'augmentation de crédits de 200 millions de francs qui est annoncée, cette diminution ne représente plus que 10 p. 100. Mais cette amélioration est due à la volonté des parlementaires. Comme l'a dit M. le rapporteur spécial, il vous a fallu une fois encore, monsieur le ministre d'Etat, aller quêter à Bercy ! Peut-être allez-vous nous annoncer une autre bonne nouvelle tout à l'heure, mais je ne la connais pas encore.

M. Michel Dinot. Nous, nous la connaissons.

M. Yves Coussain. C'est cela la démocratie nouvelle !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. C'est dans le rapport !

M. Yves Coussain. Le choix budgétaire de ce gouvernement, c'est l'abandon du territoire, c'est son déménagement ! Il suffit de citer quelques chiffres pour s'en convaincre. Le budget qui nous est soumis représente seulement 0,15 p. 100 du budget de l'Etat et 37 francs par habitant !

L'Italie et l'Irlande consacrent à l'aménagement du territoire trente à quarante fois plus, la Grande-Bretagne dix fois plus. De tous ces pays, la France est pourtant celui qui a le plus vaste territoire !

Résultat de cette politique, ou plutôt, devrais-je dire, de cette absence de politique : des régions se vident, leurs habitants se désespèrent, alors qu'affluent dans les banlieues explosives des familles désorientées et mal préparées à la vie.

Face à ce constat, un ministère de la ville et de l'aménagement du territoire a été créé, puis élevé au rang de ministère d'Etat. Avez-vous pour autant, monsieur le ministre d'Etat, plus d'influence sur vos collègues ?

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Oui !

M. Yves Coussain. Non !

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Si ! On s'y est même mis à deux ! (Sourires.)

M. Yves Coussain. Même à deux, les routes prennent du retard et l'inégalité des tarifications des télécommunications subsiste. Quant aux simulations sur la dotation de solidarité rurale prévues pour le 15 octobre, nous les attendons toujours. L'empressement semble moins grand que pour les simulations sur la dotation de solidarité urbaine !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Ça avance !

M. Yves Coussain. Pourtant, monsieur le ministre d'Etat, la moyenne des communes rurales est bien moins riche que la moyenne des villes aidées au titre de la solidarité urbaine.

L'aménagement du territoire est un véritable enjeu national auquel on ne peut répondre par la pose de simples rustines ici et là. Des questions majeures se posent.

Quelle place donner au bassin parisien dans la France de demain ? Est-il condamné à devenir un cœur asphyxié ou peut-il entraîner avec lui l'ensemble des métropoles et régions françaises ?

Nous n'avons pas de réponse, mais l'Etat continue à investir toujours plus à Paris, pour répondre à des revendications urgentes, et toujours moins en province !

Dans l'Europe qui se construit, les villes moyennes auront un rôle essentiel à jouer. Un territoire tel que le Massif central, par exemple, doit se structurer autour de villes telles que Clermont-Ferrand, Aurillac, Moulins, Le Puy ou Vichy. Certes, depuis quelque temps, des efforts sont faits. Toutefois, ils sont insuffisants pour créer un véritable réseau de villes qui soient des pôles d'activités économiques et culturelles innervant les campagnes.

L'an dernier, un débat sur l'aménagement du territoire a eu lieu dans cette enceinte. Mme le Premier ministre, dans son discours d'installation du Conseil national de l'aménagement du territoire, a placé l'aménagement du territoire au cœur de la politique du Gouvernement.

M. François Fillon. Tu paries !

M. Yves Coussain. Enfin, M. le Président de la République a récemment suggéré, à Chinon, que, pour les bienfaits de la civilisation, nous devrions avoir l'intelligence d'aménager notre territoire.

Mais, en fait, l'action s'arrête aux discours. Aucun moyen n'est dégagé. La S.N.C.F. ferme les lignes secondaires et fait du « tout-T.G.V. ». Les services publics disparaissent des campagnes sans concertation préalable avec les élus locaux.

Comme M. Balligand l'a dit, un moratoire est urgent. Il ne doit plus y avoir de suppression de services publics sans une réflexion préalable sur le redéploiement de ceux-ci dans nos campagnes. D'ailleurs, monsieur le ministre d'Etat, je crois que vous avez fait vous-même cette suggestion au lendemain du 29 septembre.

Enfin, les inégalités entre les régions s'accroissent. L'appel de M. Quilliot est éloquent à cet égard.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Son appel s'adressait aussi aux communes environnantes de Clermont-Ferrand. M. Quilliot a posé le problème de l'intercommunalité.

M. Yves Coussain. Votre ministère est en fait le Samu des quartiers déshérités !

M. Michel Dinet. Oh !

M. Yves Coussain. Et oui ! Et je le regrette.

L'espace rural est menacé par la friche, par le départ des agriculteurs qui entraînent derrière eux les artisans, les commerçants et les services publics. Notre patrimoine naturel et bâti, qui fait l'identité et la force de la France, est également menacé. Or, pour répondre à cette menace, les crédits du fonds d'intervention rurale sont présentés en baisse. Au mieux, grâce aux abondements de dernière minute, ils sont tout juste maintenus !

Votre budget est un constat d'impuissance, révélateur des contradictions dont votre gouvernement ne peut sortir.

L'Etat ne remplit plus sa mission de garant de la cohésion nationale, qu'elle soit sociale ou territoriale. Nous en avons hélas ! l'exemple tous les jours sur les pavés et dans nos campagnes.

Ce n'est pas avec ce budget que seront inversées les tendances que nous regrettons - et que vous regrettez aussi, monsieur le ministre d'Etat - mais que, nous, nous voulons combattre. C'est pourquoi l'U.D.F. votera contre les crédits de la ville et de l'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Dinet, pour le groupe socialiste.

M. Michel Dinet. Après les interventions des deux rapporteurs, la première partie de mon propos sera brève.

Le groupe socialiste se propose d'émettre un vote positif sur les crédits de la ville et de l'aménagement du territoire,...

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire et M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Très bien ! (*Sourires.*)

M. Philippe Legras. Vous voilà rassuré, monsieur le ministre d'Etat !

M. Michel Dinet. ... c'est-à-dire sur l'ensemble des crédits, tels qu'ils sont prévus dans le projet initial du Gouvernement, plus les crédits qui seront ajoutés par amendements. Je rappelle que la commission de la production et des échanges a demandé, comme l'y invitait M. Ollier, la réserve des crédits inscrits initialement dans le budget, en raison de leur insuffisance. M. Ollier et certains de ses collègues estimaient qu'il valait mieux tenir que courir.

Désormais, M. Ollier, M. Coussain et leurs amis devraient être rassurés puisque les abondements annoncés permettront aux crédits de la ville et de l'aménagement du territoire d'être en augmentation de 9 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1991, soit une croissance identique à celle des crédits de l'Education nationale. En outre, il faut rappeler que les crédits de 1991 étaient eux-mêmes en progression de plus de 40 p. 100 par rapport à ceux de 1990.

M. Patrick Ollier. Grâce à l'action que nous avons menée !

M. Michel Dinet. Grâce à l'addition de nos forces et, tout à l'heure, j'en suis sûr, de nos votes ! (*Rires.*)

Je veux dire à mes collègues qui siègent à la droite de cette assemblée que toute les surcenchères sonneraient faux. En effet, quand M. Méhaignerie avait la charge de l'aménagement du territoire, son dernier budget s'est élevé à 1,7 milliard de francs, alors que, aujourd'hui, celui-ci dépasse les 2 milliards ! Je les invite également à relire les propos tenus à l'époque par M. Madelin.

Mais je veux dire aussi à l'adresse du Gouvernement qu'il est regrettable que, cette année encore, le projet initial n'ait pas donné dès son dépôt sur le bureau de l'Assemblée nationale un signe clair de volonté politique.

Même en période budgétaire difficile, l'aménagement équilibré du territoire est en effet une aspiration profonde, désormais partagée par tous les élus, y compris par les ultralibéraux d'hier, et profondément souhaitée par notre pays dans son ensemble, parce qu'il est garant de cohésion territoriale, de solidarité et d'efficacité économique. Ce budget devrait échapper aux négociations de couloirs et afficher dès le départ un visage plus net. Même si, et j'y reviendrai plus loin, la politique d'aménagement du territoire, dont le rôle essentiel est d'être un levier, dépasse largement les limites de son budget.

Bref, plus de 2 milliards de francs permettent la localisation par la prime d'aménagement du territoire de gros projets internationalement mobiles, la conduite d'actions de reconversion dans les zones en mutation, la décentralisation d'activités de Paris - Ile-de-France vers la province, le FRILE revient à un niveau correct, le FIDAR-FIAM, après une annonce psychologiquement inhabile de baisse sensible, est finalement en augmentation par rapport à 1991, le FIAT est abondé, et le nouveau fonds d'aide à l'investissement industriel en zone rurale est doté de moyens de démarrage conséquents après la publication d'un décret dont les modalités devront sans doute être améliorées, ainsi que nos collègues l'ont souligné, en abaissant notamment le seuil minimum d'emplois créés.

Les crédits d'aménagement du territoire dont l'Etat dispose, directement ou par le canal des contrats de plan avec les régions, sont donc plus qu'affichables. Ceux consacrés à la politique de la ville sont bien à la hauteur des problèmes à traiter. Ce budget est bon ; il faut le voter sans hésiter.

Ecartons-nous maintenant des additions. Nous savons tous que si le budget spécifique est un levier important de la politique d'aménagement du territoire, il ne saurait à lui seul agir sur l'occupation équilibrée et solidaire de l'espace national. Les politiques sectorielles menées par les différents ministères sont aussi largement déterminantes, et même si la globalisation au sein d'un ministère d'Etat, de la ville et de l'aménagement du territoire ne manque pas d'intérêt, je continue à penser - et un certain nombre de personnes avec moi - que notre pays devrait pouvoir s'appuyer sur un grand ministère de l'aménagement du territoire...

M. Jean-Pierre Kucheida. Tout à fait !

M. Michel Dinet. ... investi auprès du Premier ministre d'une mission bousculant non seulement le cloisonnement rigide et sectorisé de notre appareil d'Etat,...

M. Patrick Ollier. Voilà une bonne idée ! C'est ce que nous demandons !

M. Michel Dinet. ... mais aussi le poids du ministère des finances, dont on comprend parfaitement qu'il veuille aux grands équilibres mais dont on ne peut accepter le contrôle qu'il fait peser sur le moindre sous-chapitre budgétaire.

M. Patrick Ollier et M. François Fillon. Très bien !

M. Michel Dinet. Les orientations prises par les grandes entreprises publiques et parapubliques ne sont pas sans effet non plus sur l'aménagement du territoire, de même que l'action conduite par les différentes collectivités locales, ce qui pose à nouveau la question de la péréquation entre elles des ressources fiscales et des dotations d'Etat, et je pense notamment à la dotation globale de fonctionnement ; sur ce point, il serait sans doute intéressant de connaître l'avis du président de l'Association des maires de France.

Dans une période d'extraordinaires mutations internationales qui croise une première phase réussie de la décentralisation, chacun sait que la recherche de territoires et l'aspiration à un équilibre Paris-province, à un équilibre entre les régions, à un équilibre intrarégional est extrêmement forte dans la population et chez les élus de notre pays.

Reconnaissons que cette aspiration, quels que soient les responsables en place, a tardé à être perçue et à être réellement prise en compte. Reconnaissons aussi qu'elle bouscule les clivages politiques traditionnels, et c'est tant mieux : n'entend-on pas des libéraux convaincus souhaiter avec ardeur l'intervention de l'Etat pour organiser l'espace et implanter des activités ?

M. Patrick Ollier. Ce sont les gaullistes qui ont mis en place la politique d'aménagement du territoire !

M. Michel Dinet. J'ai parlé des libéraux, monsieur Ollier ! Il en est, que je sache !

Les choses bougent, tant mieux, mais l'action doit s'amplifier.

Un minimum d'objectivité doit nous conduire à constater que le processus est engagé. Une courageuse politique d'aménagement et de solidarité interne est lancée dans la région Ile-de-France. Le C.I.A.T. qui s'est réuni le 3 octobre 1991, confirmant et complétant les décisions qu'il avait prises au mois de novembre 1990, a clairement affirmé son souhait de limiter l'accroissement de la capitale en freinant les perspectives de progression de sa population de 13 à 12 millions d'habitants en 2015.

Cette ambition est forte. Elle est la seule de nature à éviter l'ankylose, à prévenir les explosions, à éviter les mal-vivre plus coûteux à guérir qu'à prévenir ; je pense, pour ne citer que cet exemple, aux difficultés de circulation, qui coûtent cher à tout le pays. Elle est la seule de nature à donner naissance à une plus grande solidarité en faveur des populations les moins favorisées. Elle est la seule à valoriser les atouts culturels et économiques de Paris-Ile-de-France dans la compétition européenne. Elle sera enfin de nature à enclencher le nécessaire rééquilibrage Paris-province.

Nous nous réjouissons des dispositions concrètes adoptées par la réunion du C.I.A.T. pour décentraliser, grâce aux 170 millions de francs du compte d'affectation spécial pour l'aménagement de l'Ile-de-France, 30 000 emplois publics d'ici à la fin du siècle, sept opérations de transfert pour 1 700 emplois étant déjà décidées.

Nous nous félicitons de l'annonce faite par le Premier ministre, exigeant que toute création d'organisme public se traduise par une implantation hors Ile-de-France.

Nous prenons acte de la mise en œuvre du dispositif d'aide à la mobilité des entreprises mis en place il y a un an, de même que nous prenons acte des 100 millions de francs dotant le fonds d'aide à la décentralisation pour la redistribution des activités industrielles et tertiaires hors de la région parisienne.

L'ensemble des dispositions que je viens d'énumérer concourt à un meilleur équilibre Paris-province. Le plan Université 2000 participe de cette volonté : rééquilibrage Paris-grande couronne, rééquilibrage Ile-de-France-province par la création d'universités nouvelles, de pôles universitaires, de pôles européens, avec le développement qualitatif du potentiel d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi qu'avec la création - c'est très important, en particulier, pour les villes moyennes - de 160 départements d'I.U.T. à l'horizon 2000.

La logique est la même quand M. le ministre Hubert Curien, par l'élaboration des Livres blancs des régions, souhaite ramener de 52 p. 100 à 48 p. 100 le poids de la région Ile-de-France dans le potentiel national de recherche d'ici à 2005.

Toutes ces dispositions vont dans le bon sens, elles sont cohérentes, s'inscrivent dans la durée et amorcent un rééquilibrage nécessaire. Elles doivent être conduites parallèlement à la conversion des régions en mutation. L'appel de notre collègue maire de Clermont-Ferrand est, de ce point de vue, significatif. Des régions n'ont pas terminé leur conversion industrielle. Certaines subiront les évolutions incontournables de notre politique de défense dans un contexte international nouveau. Sachons anticiper les conséquences inévitables de ces évolutions.

D'autres sont et seront touchées par les restructurations dans les mines, la sidérurgie, les chantiers navals, le textile ; la solidarité nationale doit leur être clairement acquise.

Ces dispositions ne doivent cependant pas être contredites par une diminution de l'effort contractuel de l'Etat en faveur des programmes d'infrastructures routières, ferroviaires et fluviales.

Permettez-moi de plaider une seule fois pour ma région en demandant que se concrétise rapidement le projet d'aménagement de la liaison Est à grande vitesse.

Nous avons par ailleurs pris note des orientations annoncées pour l'élaboration des prochains contrats de plan Etat-région. Cela m'amène à dire que l'Etat n'est pas le seul partenaire concerné en matière d'aménagement du territoire.

M. Jean-Pierre Bailigand, rapporteur spécial. Très bien !

M. Michel Dinet. Les régions, les départements et les agglomérations le sont également.

M. Joseph Carrez déclarait il y a peu de temps : « Il y a beaucoup de petits Paris dont le rythme de croissance est sans commune mesure avec celui de l'Ile-de-France. » Combien entend-on de parlementaires réclamer ici plus d'Etat en matière d'aménagement national du territoire et résumer leur action régionale à la concentration des moyens sur la seule ville chef-lieu de leur région !

En matière de désenclavement, de solidarité villes-pays ruraux, de soutien au développement local, l'Etat ne devra pas hésiter à refuser de contracter avec les régions ne participant pas suffisamment à cette volonté d'équilibre territorial.

Je finirai sur l'espace rural en disant d'abord qu'en complément du F.I.D.A.R.-F.I.A.M., du F.R.I.L.E. conforté et du nouveau fonds d'aide à l'investissement industriel en zone rurale, nous attendons avec impatience les résultats du C.I.A.T. qui doit être spécialement consacré à ce problème et qui tarde un peu à venir, ainsi que les propositions concernant le fonds de solidarité rurale et l'aboutissement, qui nous regarde, du texte concernant, entre autres, la coopération intercommunale.

Je tiens à dire notre satisfaction que le Président de la République, faisant écho au discours du ministre de l'agriculture, ait proposé, en complément de mesures strictement agricoles, la tenue d'états généraux, que d'autres à une autre époque ont malheureusement interrompus.

La réflexion sur l'aménagement rural ne sera pas facile. Tout le monde sait faire des constats mais les propositions concrètes et réalistes sont plus rares. Nous avons collectivement du mal à définir des perspectives qui dépassent les clichés traditionnels d'un monde rural d'hier largement dépassé. Or ces clichés n'intéressent plus grand monde au-delà des nostalgiques, si ce n'est les clientèles électorales, au demeurant de plus en plus clairsemées.

En matière de services publics, par exemple, qui pourra faire croire qu'il sera possible de tout garder, partout, en l'état ? N'y aurait-il pas lieu, plutôt, d'utiliser les résultats d'enquêtes et d'études récentes montrant que le niveau communal est dépassé pour l'organisation des services publics et privés, que les ruraux se déplacent volontiers, qu'ils souhaitent des moyens de communication de qualité, pas uniquement routiers, afin de se sentir reliés à leur environnement ?

Il y a place, au-delà des combats défensifs, pour l'imagination et la coopération intercommunale, à condition, bien sûr, que l'Etat - et c'est le sens des plans de réflexion sur l'avenir des services publics en milieu rural - ainsi que les grandes entreprises publiques, telle la S.N.C.F., nous laissent le temps de la réflexion et de l'imagination.

On nous dit que la société de demain sera urbaine. J'entends bien. Mais la modernité n'est pas toujours, à mon sens, source de raison. Est-ce vraiment l'aspiration de la population ? Est-ce un mouvement naturel ? Faut-il accompagner ces mouvements, et donc les amplifier, ou faut-il au contraire essayer de les eridiger ?

Je souhaite que nous sachions utiliser les excellents travaux de prospective relancés par la D.A.T.A.R., qui a, par ailleurs, su très honnêtement faire un travail de vulgarisation et de communication des résultats de ses travaux, pour comprendre les mutations mais aussi pour travailler à long terme, en fonction non pas de l'image que nous avons des territoires mais plutôt des attentes exprimées par nos concitoyens : respect plus grand de notre environnement, meilleure qualité de vie, projet de citoyenneté plus lisible et démocratie approfondie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Dominique Perben, pour le groupe du R.P.R.

M. Dominique Perben. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis notre dernier débat budgétaire sur l'aménagement du territoire, il s'est passé un certain nombre de choses.

D'abord, il n'y a plus de ministère spécifique de l'aménagement du territoire. Ce département ministériel est désormais fondu dans ce ministère d'Etat que l'urgence médiatique fit naître voici quelques mois.

Deuxième changement : l'euphorie qu'avaient provoquée la réunion et les travaux du C.I.A.T. du 15 novembre 1990 s'est malheureusement estompée.

Pourtant, monsieur le ministre, votre prédécesseur, M. Chérèque, nous avait longuement expliqué tout l'espoir qu'il fondait sur ce qu'il avait appelé la relance de la politique d'aménagement du territoire. Les interventions que nous venons d'entendre montrent que cette relance est encore largement devant nous. Finalement, en dix ans, le budget de votre ministère, au sens strict du mot, aura diminué de près de moitié.

Sur le fond, que se passe-t-il ? L'écart entre les régions continue à se creuser. L'Etat, et cela a été souligné par d'autres orateurs, ne joue plus son rôle régulateur et se désengage chaque année davantage. Le déséquilibre entre l'île-de-France et le reste de la France s'accroît. La politique d'aménagement du territoire a éclaté, incapable de trouver sa vraie dimension entre, d'une part, l'affirmation du rôle nouveau des collectivités locales et, d'autre part, la montée en puissance des instances européennes : je reviendrai tout à l'heure sur ce point.

Au fond, depuis une dizaine d'années, nous sommes entrés progressivement, et peut-être sans nous en rendre compte tout de suite, dans l'ère du non-aménagement, du développement au fil de l'eau territoriale et de la mort lente du véritable aménagement du territoire.

Bien sûr, vous nous proposez un budget, mais il est l'illustration de cet affaiblissement de la politique d'aménagement du territoire. Même, et surtout, si certaines baisses de crédits s'expliquent par une difficulté à les consommer.

Quel constat !

Vous nous aviez annoncé une hausse de 1,4 p. 100 de votre budget, qui est passée à 9 p. 100 après les travaux de la commission. En réalité, et peu importe les combats de chiffres, lorsqu'on compare les budgets votés, on constate une diminution réelle.

Je soulignerai l'impact négatif qu'aura cette évolution dans deux secteurs qui préoccupent aujourd'hui les Français : l'agriculture et l'emploi.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Langue de bois !

M. Dominique Perben. En ce qui concerne les fonds liés au développement rural, le FIDAR était en baisse dans votre projet. Heureusement, la commission parlementaire a corrigé le chiffre et nous en reparlerons sans doute tout à l'heure.

De même, les autorisations de programme et les crédits de paiement du F.I.A.M. étaient strictement reconduits, pour la quatrième année consécutive. Depuis 1988, ce fonds spécifique n'arrive pas à décoller. Il illustre, au-delà des chiffres, la difficulté d'appliquer la loi montagne.

M. Patrick Ollier. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. De la faute à qui ?

M. Dominique Perben. En ce qui concerne les fonds liés au développement industriel et à l'emploi, le FRILE est en baisse et la P.A.T. diminue. La création de deux nouveaux fonds ne doit pas faire illusion. Nous l'interprétons comme une redistribution, comme un transfert de crédits, et non comme permettant des mesures nouvelles supplémentaires.

Voilà pour les chiffres. Mais qu'en est-il, plus largement, de votre politique ? Elle ne fait pas davantage illusion.

La démission de notre collègue maire de Clermont-Ferrand a mis cruellement en lumière une réalité que tous les élus, et en particulier les parlementaires qui ont des mandats locaux, connaissent depuis déjà longtemps. Le bilan est mauvais parce que vous êtes dans l'incapacité de renouveler le mode d'action de l'aménagement du territoire.

Pour y parvenir, quatre priorités devraient être mises en chantier.

Première priorité, et je rejoins pour une bonne part le propos de M. Balligand, il faut que la politique d'aménagement du territoire retrouve une unité stratégique. Il n'y a plus de coordination des actions des collectivités publiques dans ce domaine. Chaque niveau local intervient, avec des titres de compétence parfaitement justifiés. Au sein même de l'Etat, l'aménagement du territoire est conçu, décidé et exécuté principalement, si l'on examine les choses d'un point de vue quantitatif, hors du ministère qui en a la charge.

Il faut reprendre tout cela. Il faut probablement, comme l'avait proposé l'année dernière mon collègue Michel Giraud, élaborer une loi d'aménagement du territoire concerté avec les régions. Il faut, plus concrètement, définir de nouvelles règles pour les négociations des contrats de plan Etat-région. Le système actuel, qui a commencé à fonctionner il y a quelques années, laisse chaque ministre mener des négociations financières avec chaque région, ce qui est excessif. Le système, que nous connaissons bien, d'une négociation « au plus offrant » aboutit inévitablement à doter davantage les régions riches, les régions capables d'innover, de proposer, que les régions pauvres.

Le résultat, c'est que l'Etat, au lieu d'être le garant d'une solidarité interrégionale, devient le complice actif de déséquilibres interrégionaux.

Pour redresser la situation, il faudrait que les régions soient transparentes quant à leur propre politique d'aménagement du territoire. Mais il faut aussi, et d'abord, que la transparence soit observée par l'Etat. Son attitude à l'égard des différentes régions doit être en quelque sorte « mise sur la table », connue de chaque région. L'Etat et les ministères doivent cesser de vouloir contourner inutilement telle ou telle région, tel ou tel échelon régional.

Je veux également vous mettre en garde, après certaines interventions que j'ai entendues tout à l'heure, contre la démarche visant à contourner l'échelon régional. Nous ne sommes dupes ni les uns ni les autres. Il y a des contraintes et des réalités politiques. Mais si une région vous paraît ne pas jouer le jeu de l'aménagement du territoire, il serait dérisoire de vouloir contourner l'obstacle en montant je ne sais quelle politique de réseau de villes, par exemple. Si le dialogue est suffisamment transparent, une vraie contractualisation s'instaurera avec l'ensemble des régions sans risque de contournement, ni d'un côté ni de l'autre.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Il faut aussi que les régions innover.

M. Dominique Perben. Encore faut-il qu'elles le puissent ?

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Et qu'elles le veuillent !

M. Dominique Perben. Deuxième priorité : la dimension européenne.

Pour l'Etat français, l'intégration politique est une exigence supplémentaire de redéfinir sa politique de l'aménagement du territoire. Je ne prendrai qu'un seul exemple pour illustrer mon propos : de 1987 à 1993, les crédits des fonds structurels de la Communauté ont doublé. Ce simple fait montre bien que l'Europe a son mot à dire dans ce domaine.

De même, la perception des entreprises a considérablement changé. Aujourd'hui, elles considèrent le territoire européen comme un tout. Nous sommes résolument en situation de concurrence.

Enfin, l'arrivée des pays de l'Est dans le concert européen confortera l'axe central du développement européen Amsterdam-Milan, et accentuera ainsi la construction européenne à l'est de la France.

Pour éviter un tel risque, quatre actions doivent être engagées d'urgence.

La mise en place d'une véritable politique française de la Méditerranée car le développement commercial entre les pays du sud de l'Europe est plus rapide que dans le reste de la Communauté et cela peut être un atout pour le sud de la France ;

Un effort réel contre la marginalisation de l'Ouest français - et je regrette à cet égard qu'en matière de communication le plan Méhaignerie n'ait pas été appliqué comme il avait été prévu il y a quelques années ;

Une structuration de l'espace économique rhodanien, qui doit devenir un atout majeur de la France dans le concert européen ;

Enfin, la poursuite de la reconversion du nord et de l'est de la France.

C'est à ce prix que nous donnerons à notre pays des armes pour être plus fort dans l'Europe.

Troisième priorité : nous devons éviter à tout prix que les écarts ne se creusent entre les régions.

Cela concerne d'abord le déséquilibre au profit de l'Île-de-France qui ne cesse, malheureusement, de s'accroître. Aujourd'hui, ce qui est particulièrement choquant, la région Île-de-France reçoit de l'Etat, en moyenne, deux fois plus d'argent par habitant que certaines autres régions. Rien ne me fera croire que cela est sain. Rien ne me fera croire non plus qu'il soit sain que l'Île-de-France ait drainé en dix ans 54 p. 100 des investissements culturels de l'Etat ou 38 p. 100 de ses investissements en matière de développement urbain. Ce déséquilibre entre régions ne se résume d'ailleurs pas au clivage Paris-Provence. Il existe aussi un clivage Est-Ouest qui, pour les raisons européennes que j'évoquais tout à l'heure, risque de se renforcer.

Selon une étude du C.N.E.R.P., sur mille milliards de francs d'aménagements programmés d'ici à l'an 2000, on dépensera 30 000 francs par habitant d'Île-de-France, 18 000 francs par habitant de l'Est de la France et 12 000 francs par habitant des neuf régions d'Ouest et du Centre de la France, ce qui prouve que si rien n'est fait, les tendances déjà constatées vont s'accroître.

Mais aucune politique d'aménagement du territoire n'aura de sens si les programmes d'équipements structurants - autoroutes, T.G.V., voies navigables, grandes voies nationales - accumulent les retards comme ceux que nous connaissons aujourd'hui. Ces retards ne peuvent mener qu'à des régressions dans certaines régions et il ne servirait dès lors plus à rien de vouloir faire du développement local. Ce serait un petit peu comme si l'on dissimulait une réalité déplorable derrière un décor.

Ce constat me conduit naturellement à évoquer la quatrième priorité. La désertification de l'espace rural doit être freinée. Nous le disons tous, mais il faut agir.

A l'heure actuelle, un mouvement continu de désertification et de vieillissement touche 40 p. 100 du territoire. A l'extrême concentration de la population correspond une extrême désertification. 50 p. 100 de la population vivent sur 2,5 p. 100 du territoire ; 50 p. 100 du territoire n'abritent que 6 p. 100 de la population. Disposer en Europe du plus grand et du plus bel espace naturel devrait être un atout pour notre pays. Cela risque de devenir un handicap. Tel est, je crois, l'enjeu de la rénovation rurale.

Dans ce domaine, quatre mesures urgentes - mais c'est l'ensemble d'une politique de développement et d'équipement qui est en cause - sont à prendre : favoriser l'installation de jeunes dans les entreprises rurales, agricoles ou non ; développer le potentiel touristique rural en encourageant, en particulier, la pluriactivité ; conduire une action, vraiment spécifique cette fois, pour les quarante-cinq départements de montagne ; et, enfin, veiller - et je suis d'accord sur l'idée d'un moratoire avancée par d'autres avant moi - au maintien des services publics en zone rurale. Mais, de grâce ! Cessons de discourir.

On vient d'annoncer de nouveaux états généraux du monde rural. Quelle tristesse ! Quel embarras !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. C'est une demande de M. Ollier !

M. Patrick Clilier. Nous les avons tenus l'an dernier.

M. Dominique Perben. Les effets d'annonce n'ont jamais remplacé une politique poursuivie dans la durée. Au bout de dix ans, arrêtons les discours et dressons les bilans !

M. Philippe Legras. Très bien !

M. Dominique Perben. Le renouveau de la politique d'aménagement du territoire annoncé l'an dernier relevait, de l'incantation. Cela est regrettable parce qu'il existe au niveau local et au niveau national - l'Assemblée s'en est fait l'écho - le besoin d'une stratégie d'aménagement et de coordination des actions, parce que la construction européenne impose de plus en plus sa propre stratégie d'aménagement et, enfin, parce que les impératifs de solidarité sont aujourd'hui encore plus qu'hier indispensables.

Que dire, enfin, de la politique de la ville ? Lors du débat sur la loi d'orientation nous avons eu l'occasion de vous dire, monsieur le ministre d'Etat, toutes les raisons pour lesquelles nous pensons que cette politique relève, elle aussi, de l'incantation ou de la gesticulation médiatique. Les problèmes de la ville, ce sont d'abord les problèmes de la société française.

Ce gouvernement, comme celui qui l'a immédiatement précédé, a commis l'erreur de penser que la politique de la ville pouvait agir à la marge de l'action gouvernementale. Cette démarche est mauvaise : il faut s'attaquer aux causes du mal-vivre dans certains quartiers de nos villes.

Ces causes, vous les connaissez. Elles s'appellent chômage, difficultés du système éducatif, insécurité, immigration non contrôlée, effort insuffisant pour le logement social.

C'est à ces difficultés-là que le Gouvernement doit s'attaquer. C'est à cette condition que le travail important, mais complémentaire, effectué sur le terrain par tous les acteurs du développement social trouvera sa véritable efficacité. Mais, dans ce domaine, il semble que le Gouvernement et le Président n'aient pas appris la leçon des réalités. Après les discours de Bron, nous avons entendu un *remake* avec le discours de Chinon et, tout récemment, l'appel à des états généraux. La politique incantatoire, la politique de gesticulation médiatique ne remplacent pas l'action politique.

M. Yves Coussain. Très juste !

M. Dominique Perben. En conclusion, monsieur le ministre d'Etat, le groupe du R.P.R. ne votera pas votre budget, car il n'est pas à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui. Il n'apporte pas les réponses nécessaires pour construire l'avenir.

C'est un budget qui manque d'imagination. C'est sans doute parce qu'il n'y a pas véritablement une volonté politique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, je ne sais que faire pour obtenir que vous respectiez votre temps de parole. Il est triste que mes exhortations à ce sujet relèvent, elles aussi, de l'« incantation », monsieur Perben.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Faites de l'aménagement du temps !

M. le président. Je me refuse à vous interrompre, mes chers collègues. Mais tâchez de vous autodiscipliner, de façon que ce débat soit contenu dans des limites à peu près correctes.

La parole est à M. Georges Chavanes, pour le groupe de l'U.D.C.

M. Georges Chavanes. Monsieur le président, je présenterai simplement quelques remarques afin d'éviter des répétitions. M. Rimareix a d'ailleurs très bien présenté le dossier.

Monsieur le ministre d'Etat, lorsque voilà deux ans, le Gouvernement a créé une commission d'études sur les problèmes d'aménagement du territoire, sous la présidence de notre collègue M. Dinet, nous avions eu l'espoir que ces pro-

blèmes trouveraient une solution heureuse. Aujourd'hui, pour plusieurs raisons, nous ne pouvons plus croire qu'ils constituent vraiment une priorité du Gouvernement.

Vous présentez, par exemple, la P.A.T.-petits projets comme un événement. Or cette prime avait été demandée en mai 1990 par la commission unanime. Il a donc fallu attendre le 1^{er} octobre 1991, juste avant le débat sur le budget, pour que le décret d'application sorte. On a mis dix-huit mois pour élaborer un texte d'une page !

Que l'on ne me dise pas qu'il s'agit d'une priorité du Gouvernement, d'autant que ce texte est mauvais.

Monsieur le ministre d'Etat, vous savez très bien, pour être l'êlu d'une zone rurale, que ce ne sont pas trente emplois que l'on crée dans un canton rural mais trois, quatre ou cinq.

M. Philippa Legras. Tout à fait !

M. Georges Chavanes. Alors, de grâce, que signifie le seuil de trente emplois quand il suffit d'en créer quatre ou cinq pour faire la une des journaux ? Lorsqu'un industriel ou un artisan lance une petite affaire de trois ou quatre personnes tout le monde est content et ne parle que de cela pendant huit jours dans le village ! Voilà de quoi l'on a besoin !

M. Michel Dinet. Je suis d'accord !

M. Georges Chavanes. Des créations de trente emplois, cela ne se voit plus aujourd'hui ! Vous avez donc mis dix-huit mois pour produire un texte qui ne peut être d'une grande utilité dans la situation actuelle.

Quant à la P.A.T.-grands projets, vous dites que 570 millions de francs sont suffisants. Mais ce n'est pas vrai ! Chaque année, vous le savez très bien, un grand nombre d'implantations étrangères sont perdues faute de moyens.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Non, ce n'est pas vrai !

M. Georges Chavanes. Nous avons perdu Texas Instruments parce que nous n'avons pas pu faire aussi bien que les Italiens. Et j'arrive des Etats-Unis où les nombreux industriels que j'ai rencontrés ne m'ont posé que cette seule question : « Combien nous donnez-vous ? »

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. C'est faux !

M. Georges Chavanes. Quand on nous compare à la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou l'Italie, nous sommes toujours en dessous des normes.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Ces pays n'ont pas les mêmes contraintes de plafond que nous !

M. Georges Chavanes. Peut-être, mais il n'empêche qu'aujourd'hui nous n'avons pas les moyens d'attirer beaucoup d'entreprises. Nous avons obtenu quarante-sept investissements américains en un an alors que les pays voisins en attiraient tous trois fois plus.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Tous confondus !

M. Georges Chavanes. Non, chacun trois fois plus. J'ai les statistiques à votre disposition.

Troisième raison de douter de votre volonté : la prospection à l'étranger dont vous réduisez les moyens financiers et non pas seulement aux Etats-Unis mais dans le monde entier, que ce soit au Japon ou en Allemagne. C'est selon moi une faute.

A la veille de l'ouverture du marché unique, ne pas consacrer des moyens plus importants à la recherche d'investisseurs étrangers, c'est laisser passer des quantités d'opportunités. Il faudrait nommer dans chacun des grands pays industriels susceptibles de créer des emplois chez nous, c'est-à-dire en particulier les Etats-Unis d'Amérique et le Japon, une sorte d'ambassadeur de la France qui disposerait de moyens suffisants pour étudier la politique d'extension vers l'Europe des grands groupes. Il ne faut pas négliger ce travail, je vous l'assure. Les années qui viennent vont être décisives et je regrette donc que vous commettiez l'erreur de réduire les crédits également dans ce domaine. Il aurait au contraire fallu les augmenter pour mettre en place de tels ambassadeurs qui auraient pu piloter l'action de prospection dans chaque pays.

Quatrième raison de douter, la nouvelle baisse des effectifs de la D.A.T.A.R., qui passent de 182 personnes il y a dix ans à 126 aujourd'hui, soit une diminution d'un tiers.

De deux choses l'une. Ou bien ces personnes ne faisaient rien avant, mais je ne le crois pas car je les trouvais efficaces, ou bien ne nous faites pas croire que l'aménagement du territoire est une priorité du Gouvernement puisque l'on ne cesse de réduire les effectifs !

M. François Hollande. C'est ce que vous demandez pour tout !

M. Georges Chavanes. Dans le même temps, je constate qu'il n'y a pas de cohérence gouvernementale. Comme le disait M. Perben tout à l'heure, on fait des discours tous les dimanches sur l'aménagement du territoire, mais dans les faits, malheureusement, la situation se dégrade d'année en année.

Voyez le dernier recensement : tout montre que nos campagnes se vident et que la population des grandes villes augmente, celle de l'agglomération parisienne se développant à nouveau. Il n'est pas normal, dans ces conditions, que deux budgets essentiels, celui des routes et celui du logement, soient en diminution, alors qu'il s'agit d'éléments clés de l'aménagement du territoire. Dans les campagnes, on attend en effet des crédits pour le développement routier, c'est-à-dire pour le désenclavement, mais aussi des P.L.A. sans lesquels les maires ne peuvent construire. Or, si l'on ne construit pas de nouvelles maisons dans les cantons, les jeunes s'en vont car ils ne veulent plus vivre dans des fermes et les petits patrons artisans ne veulent pas rester non plus, précisément parce qu'ils ne peuvent pas faire construire.

Voilà, très rapidement résumées, les quelques raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas accepter d'appeler priorité ce qui n'est que recul dans tous les domaines.

J'ai reçu une lettre aujourd'hui de l'association E.G.E.E., qui rassemble 10 000 bénévoles.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Et avec laquelle nous travaillons.

M. Georges Chavanes. Je m'en suis occupé personnellement pendant des années. En 1990, son budget était de 4,5 millions de francs, financé en partie par la D.A.T.A.R. Il est descendu à 3 millions de francs cette année et il devrait être de 2,5 millions de francs l'année prochaine. C'est ainsi que cette association de bénévoles, de cadres qui travaillent dans les campagnes pour sauver les entreprises condamnées va mourir. Alors que l'on ne vienne pas nous dire aujourd'hui que l'aménagement du territoire est une priorité du Gouvernement !

Vous comprendrez que, dans ces conditions, le groupe U.D.C. vote contre ce budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union, du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. René Carpentier, pour le groupe communiste.

M. René Carpentier. Je ne vous apprendrai rien, monsieur le ministre d'Etat, en vous disant que la ville a été longtemps le lieu d'enrichissement de la démocratie, depuis qu'ont été inventés les agoras et les forums.

Mais aujourd'hui elle est devenue un lieu de marginalisation, d'exclusion et de révolte. C'est une dérive dramatique qui a conduit aux explosions récentes de la violence à Sartrouville, à Vaulx-en-Velin et dans d'autres villes encore.

Cette situation a des racines profondes qu'il faut dégager pour tenter d'y remédier efficacement.

La hausse des loyers tirée par la flambée des prix de l'immobilier, l'une des conséquences de la loi Méhaignerie, touche les immeubles de la loi de 1948, qui était une protection pour les locataires, ainsi que le parc de logements sociaux des centres-villes. Les populations à faibles revenus sont donc rejetées vers la périphérie des villes. Dans ces quartiers, l'échec scolaire frappe durement et les jeunes qui en sont victimes ont une probabilité d'être au chômage quatre ou cinq fois plus élevée que ceux qui ont réussi, comme l'on dit.

Ces jeunes chômeurs, sans perspective d'amélioration de leur sort, sont alors victimes d'une désocialisation : ils versent dans la petite délinquance, dans la drogue, dans le vandalisme pour s'affirmer face à une société qui les ignore et pour afficher une identité collective dans un groupe.

Mais, au-delà de ce phénomène, c'est l'ensemble de la vie sociale de certains quartiers qui est entraînée dans une spirale de la dégradation.

Il ne s'agit pas, comme certains le prétendent, d'un problème lié à une tension ethnique mais bien d'un problème social, d'un problème profond auquel votre budget ne permet pas, hélas ! de remédier.

Il me faut cependant reconnaître que des efforts sont réalisés pour réhabiliter les nombreux quartiers touchés par ces phénomènes, mais il ne suffit pas de réparer les ascenseurs ou les boîtes aux lettres. La question est tout autre. Il faut une intervention vigoureuse de l'Etat car c'est lui qui porte pour l'essentiel la responsabilité de l'urbanisme ségrégatif en laissant se développer la spéculation foncière et immobilière.

C'est l'Etat qui est responsable d'un système éducatif dans lequel 20 p. 100 en moyenne de jeunes sont laissés pour compte. C'est lui qui est responsable de l'inefficacité des dispositifs d'insertion qui débouchent sur le chômage et la précarité pour ces jeunes.

Pourtant, le regroupement de ce qui concerne la ville et l'aménagement du territoire au sein d'un même ministère pouvait laisser espérer une approche nouvelle. Mais il en va en ce domaine comme dans beaucoup d'autres : les actes ne sont pas - et de loin - à la hauteur des ambitions affichées.

Alors que toutes les régions sont frappées par la désindustrialisation, vous entendez inciter à des transferts massifs d'emplois publics, au nom du « rééquilibrage » entre les régions.

Mais, monsieur le ministre, cette conception n'est pas nouvelle : c'est la même que celle qui, depuis plus de vingt ans, a permis de brader des outils de production parfois ultramodernes, notamment dans la région Nord - Pas-de-Calais.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. C'est elle qui a conduit à implanter l'imprimerie nationale à Douai !

M. René Carpentier. C'est cette même conception qui a conduit à disperser une main-d'œuvre qualifiée. Permettez-moi de vous le dire, nombre de transferts d'entreprise se sont soldés par des liquidations pures et simples.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Allons !

M. René Carpentier. Monsieur le ministre d'Etat, vous êtes élu de cette grande région du Nord - Pas-de-Calais, et vous en savez quelque chose !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Et vous donc !

M. René Carpentier. En effet !

Mais je me limiterai à deux exemples pris en région parisienne et que mon ami Jean-Pierre Brard connaît bien.

Kodak, à Vincennes, comptait 2 200 emplois. Or 2 000 ont été liquidés lors du transfert à Chalon-sur-Saône.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Chez Perben !

M. René Carpentier. Quant au centre de recherche de Bull, transféré à Angers, il est aujourd'hui supprimé, et le site a perdu 600 emplois.

Voilà la vérité.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Il y a bien d'autres exemples...

M. René Carpentier. Je n'en ai pris que deux.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. ... qui sont positifs.

M. René Carpentier. Si j'en avais pris dans le Nord - Pas-de-Calais, qu'est-ce que cela aurait été !

Ce « rééquilibrage », c'est en fait l'accompagnement de la liquidation des branches industrielles qui entraîne chômage et précarité, quand une véritable politique d'aménagement du territoire devrait entraîner un développement harmonieux de toutes les régions. Mais une telle politique suppose de mettre fin à tous les plans de délocalisation et de fermeture d'entreprises, de renforcer le tissu économique, d'accorder des aides spéciales pour rééquilibrer les régions qui ont été désertifiées et dépeuplées de leurs atouts, de développer sur tout le terri-

toire un réseau adapté de transports et une structure des services publics efficaces. Autant de choix et d'orientations auxquels ce budget ne permet pas de répondre.

Vous ne serez donc pas surpris que le groupe communiste se prononce contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Oh ! ce n'est pas vrai !

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Quelle déception !

M. François Hollande. C'est très vilain !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Et vous ne m'avez même pas encore écouté !

M. le président. La parole est à M. Marcel Wacheux.

M. Marcel Wacheux. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je suis le dernier à intervenir dans cette discussion, mais je rappellerai tout de même l'importance de l'aménagement du territoire, qui n'est plus à démontrer, pas plus que la nécessité de planifier ses actions.

Instrument capital de la politique de développement du pays, l'aménagement du territoire peut, par la clairvoyance ou le manque de pertinence de ses choix, influencer sur l'essor ou le déclin d'une région, corriger ou provoquer le mal-vivre des banlieues ou le malaise du monde rural.

Ses implications économiques sont si évidentes qu'il nous arrive de nous étonner de telle ou telle décision du C.I.A.T. dès qu'elle ne concerne pas notre secteur.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Très bien !

M. Marcel Wacheux. Pour toutes ces raisons rapidement évoquées, l'aménagement du territoire mérite d'être l'une des priorités d'une ambition nationale. Or il ne semblait pas, à la lecture des documents budgétaires, que son importance ait été reconnue par le Gouvernement lors de la préparation du projet de loi de finances.

Heureusement, par rapport aux premières prévisions, certaines modifications sont intervenues et d'autres pourraient intervenir à l'occasion des débats. Mais il est dommage que la volonté de l'Etat en la matière ne transparaisse pas plus visiblement.

Pour développer les régions et favoriser l'emploi, doit s'affirmer une politique volontariste. Monsieur le ministre d'Etat, vous qui vous occupez des lycées, je dirai que, pour un élève de terminale, une épreuve de rattrapage correctement passée, c'est bien. Mais, lorsque le succès est immédiat, l'impact est tout de même bien supérieur ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. Qu'est-ce que ça veut dire ? Tra-duction ! Vous pouvez répéter ?

M. Marcel Wacheux. S'il est vrai qu'en raison du conflit du Golfe des problèmes budgétaires sont intervenus au cours du premier semestre, on ne peut que regretter l'amputation au début de l'année des crédits du ministère, notamment ceux qui étaient destinés aux zones minières. Cette réduction est particulièrement sensible dans la région Nord - Pas-de-Calais puisque, cette année, les 130 millions destinés au G.I.R.Z.O.M. - le groupe interministériel pour la restructuration des zones minières - ont diminué de 10 p. 100. Or l'immense chantier de la réhabilitation du bassin houiller du Nord - Pas-de-Calais nécessite un travail régulier, donc un financement régulier. Comment tenir les dix années nécessaires au règlement définitif de ces dossiers alors que rien ne garantit un niveau constant de crédits !

La collectivité régionale et les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont décidé d'apporter leur concours financier dans la mesure où l'Etat irait au-delà de ses engagements passés. Une convention est sur le point d'être signée. Elle pourra prendre à l'avenir la forme d'un contrat de plan. Le projet de convention ne fait, pour l'heure, que déterminer les participations de chacun des partenaires proportionnellement au concours de l'Etat, sans garantie de financement fixe. Or, l'accord conventionnel doit traduire un engagement ferme et définitif de l'Etat sur les conditions de la mise en œuvre, pendant dix ans, d'un travail destiné à mener à bien les opérations de restructuration.

Dans le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais, le ministère a l'occasion de combler l'inégalité de près de deux siècles due à une activité industrielle unique, aujourd'hui disparue. Son action s'avère indispensable pour le bassin minier lui-même, pour la région du Nord - Pas-de-Calais et pour la collectivité nationale.

L'entrevue que vous nous avez accordée récemment, monsieur le ministre d'Etat, était très positive. Je demeure persuadé que, au-delà des engagements de votre ministère, vous ne manquerez pas de nous aider en intervenant pour faire supprimer les blocages du ministère des finances afin que se règlent tous les dossiers en instance dans le bassin. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est au ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames messieurs les députés, monsieur le secrétaire d'Etat, le débat qui nous réunit aujourd'hui donne tout son relief aux propos que tenait il y a quelques semaines M. le Président de la République lors de son déplacement à Chinon, et à l'orientation qu'il traçait : « La France doit avoir l'intelligence d'aménager son territoire. Il faut désormais que l'on ait des conceptions, des plans, des prévisions pour l'ensemble des problèmes des villes et de l'espace rural, pour tout le territoire français. »

La création du ministère de la ville et de l'aménagement du territoire répond à ces exigences, en marquant la volonté de donner à l'action de l'Etat une plus grande cohérence.

Cette cohérence, on la trouve notamment dans les caractéristiques communes de la politique de la ville, d'une part, et de la politique de l'aménagement du territoire, d'autre part.

Ce sont toutes deux des politiques horizontales et interministérielles, ce qui suppose une large coordination entre départements ministériels à partir d'un objectif d'innovation et de convergence des politiques publiques. M. Dinet l'a souhaité et l'a réclamé tout à l'heure à cette tribune.

L'objectif de Gouvernement est bien que chacun des départements ministériels concernés prenne en compte dans son action une dimension « ville et aménagement du territoire ».

C'est à ce prix que nous parviendrons à des résultats. Cela m'a fait dire que nous devons être, M. le secrétaire d'Etat et moi-même, au sens positif du terme, la « mauvaise conscience géographique » du Gouvernement.

Il s'agit également de politiques déconcentrées car l'impact des décisions financières est d'autant plus fort qu'elles se traduisent au plus près du terrain, là où doit se développer un partenariat actif entre les diverses parties concernées, et notamment avec les collectivités territoriales. C'est pourquoi, en 1992, les crédits d'Etat relatifs à la politique de la ville seront déconcentrés pour 86 p. 100 et la majorité des fonds d'intervention de la D.A.T.A.R. engagés à partir des contrats de plan et des crédits délégués aux préfets dans les régions.

Ce sont en outre des politiques qui s'inscrivent dans l'espace, dans des « territoires », qu'il s'agisse des quartiers qu'il faut « requalifier » sous tous les aspects et réinsérer dans les villes ; que ce soient des régions dont il faut, pour certaines, poursuivre la conversion, pour d'autres, enrayer la dégradation ou la désertification ; qu'il s'agisse, plus largement, de toutes ces parties du territoire français confrontées à l'ouverture européenne.

Enfin, il s'agit de politiques de solidarité tendant à réduire les inégalités et les déséquilibres que connaît encore la société française, entre nos territoires comme à l'intérieur de chacun d'entre eux, entre les quartiers et les villes qui composent nos agglomérations, entre le monde rural et la société urbaine.

Le projet de budget pour 1992 témoigne de cette ambition et de la priorité que représente la politique de la ville et de l'aménagement du territoire pour le Gouvernement.

Je tiens, dès à présent, à remercier tous ceux qui sont intervenus, les rapporteurs M. Jean-Pierre Balligand et M. Gaston Rimareix ainsi que M. Alain Richard, rapporteur général mais aussi, bien sûr, M. Michel Charasse, ministre délégué au budget, qui a d'ores et déjà réservé pour l'aménagement du territoire, dans l'article d'équilibre, un supplément de 200 millions de francs d'autorisations de programme et de 100 millions de crédits de paiement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Aussi, sur l'ensemble « ville et aménagement du territoire », ce sont 3 416 millions de francs qui seront inscrits l'an prochain, contre 2 938 millions de francs en 1991, chiffre ramené à 2 763 millions de francs après régulation, soit une progression de 23 p. 100.

Les crédits spécifiques consacrés à la politique de la ville sont inscrits au budget du ministère de l'équipement et du logement et seront présentés lors du débat relatif à celui-ci par le ministre, M. Paul Quilès. Ils connaissent une évolution particulièrement positive, puisque, hors Fonds d'action sociale, ils ont une augmentation de plus de 36 p. 100. En particulier, aux quelque 350 millions de francs ou presque du Fonds de solidarité urbaine en moyens d'engagement viendront s'ajouter 155 millions de francs, inscrits dans un nouveau chapitre du Fonds d'aménagement pour l'Ile-de-France.

Les crédits de développement social des quartiers s'élèveront à plus de 300 millions de francs totalement déconcentrés. Ils seront, à partir de 1992, globalisés dès la loi de finances initiale, donc transférés beaucoup plus rapidement dans les régions et départements, et, surtout, disponibles sur le terrain plus tôt que l'année dernière.

A ces moyens affectés au développement social des quartiers viendront également s'ajouter le volet « développement social des quartiers » des crédits Palulos pour la rénovation urbaine, soit 541,4 millions de francs, et les crédits du Fonds d'action sociale réservés aux soixante sites pilotes de l'intégration.

Je pourrais aussi mentionner les actions de prévention de la délinquance, si chères à votre collègue Gilbert Bonnemaison. Elles sont dans le dispositif de développement social des quartiers, elles le complètent très efficacement.

Je tiens à indiquer que, à la suite de l'action de M. Bonnemaison, à la suite de la politique menée depuis près de dix ans maintenant par les gouvernements successifs, c'est à Paris que se tiendra le mois prochain le sommet intergouvernemental sur la prévention de la délinquance, organisé sous l'égide de l'O.N.U. et qui aura lieu au lendemain de la conférence des collectivités locales également réunie, sur le même thème, dans notre capitale.

Le projet de budget prévoit pour ces mesures de prévention de la délinquance près de 120 millions de francs, soit une hausse de 9 p. 100 par rapport au budget de 1991, qui avait déjà vu ces crédits augmenter de 53 p. 100 par rapport à l'année précédente.

L'action qu'il nous faut mener dans les quartiers de développement social en faveur des plus défavorisés suppose qu'une attention toute particulière soit consacrée aux services publics, trop souvent absents ou trop démunis dans ces secteurs où, pourtant, ils représentent des moyens d'assurer l'égalité des chances.

A la suite des propositions présentées par M. Paul Picard, maire de Mantes-la-Jolie, une mesure nouvelle d'un montant de 120 millions de francs permettra de renforcer des projets de service public dans les quartiers de développement social urbain.

Mais les problèmes de lutte contre l'exclusion et de développement urbain ne peuvent se traiter à la seule échelle des quartiers. La démarche des contrats de ville ou des contrats d'agglomération permet à l'Etat et aux collectivités locales de travailler à une échelle plus pertinente pour traiter des questions globales et complexes du développement social urbain.

Un programme expérimental de contrats de ville qui concerne treize agglomérations a été engagé.

Neuf contrats de ville ont d'ores et déjà été approuvés. En 1991, 321 millions de francs ont été engagés. Le projet de budget pour 1992 traduit la volonté de poursuivre et d'amplifier cette politique.

Pour autant, les crédits que je viens d'évoquer ne représentent qu'une fraction des moyens financiers consacrés à la ville par l'Etat et le secteur public.

Pour améliorer l'information des parlementaires comme cela a été souligné par M. Rimareix, j'ai souhaité que l'on réalise un « jaune » budgétaire beaucoup plus dense qu'il ne l'était dans les années précédentes.

Vous y verrez que les moyens consacrés à la politique de la ville sont confortés par de nombreuses dispositions financières, de l'ordre de 6 milliards, qui représentent la totalité de la mobilisation de crédits en faveur de la politique de la ville.

Je devrais y ajouter les éléments relatifs à l'application de la loi du 13 mai 1991 instituant la dotation de solidarité urbaine, le fonds de solidarité d'Ile-de-France. Cela a été rappelé par vos rapporteurs.

Mesdames, messieurs, cette évocation rapide de la politique de la ville vise à montrer non seulement l'ampleur de l'effort financier, mais surtout ce que ces crédits d'origines diverses supposent en termes de gestion de l'administration de l'Etat, de coordination interministérielle, de volonté gouvernementale de donner à l'action publique toute sa cohérence et toute son efficacité, et cela dans le souci constant de la coopération avec les collectivités locales, puisque les trois quarts des crédits de développement social urbain sont mis en œuvre dans le cadre de procédures contractuelles.

Je suis persuadé qu'en agissant de la sorte, l'on suscitera l'apparition d'une véritable modernisation administrative qui, par touches successives, amènera de profonds changements dans les comportements des acteurs administratifs d'Etat ou des acteurs locaux.

Dans ses objectifs comme dans ses modalités, cette action de requalification, de recomposition d'un tissu urbain dégradé par trente ans de croissance anarchique répond à la même logique, aux mêmes principes que la politique d'aménagement du territoire. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit bien de permettre une plus grande égalité des chances entre populations comme entre territoires.

« A la veille du grand marché européen et au moment où une nouvelle géographie du continent se met en place, la politique d'aménagement du territoire doit, plus que jamais, être au cœur de la politique du Gouvernement. »

C'est en ces termes que Mme le Premier ministre ouvrait, le 25 septembre dernier, les travaux du Conseil national de l'aménagement du territoire dont la création répond au vœu de votre assemblée.

Cette politique s'organise autour de trois grandes lignes de force : la préparation de l'entrée de nos territoires dans l'espace économique européen ; une meilleure répartition des activités sur notre territoire avec le problème important des régions de conversion ; la dynamisation de l'espace rural.

La préparation de nos territoires à l'intégration dans l'espace économique européen.

Dans quelques jours, se tiendra à La Haye une réunion des ministres de la Communauté économique européenne sur ce que sera l'aménagement du territoire européen à l'horizon 2000.

Il est devenu tout à fait clair que, dans tous les pays de notre continent, il ne peut y avoir de réflexion et de stratégie d'aménagement du territoire en dehors de la référence à l'Europe. Il faut, comme le souligne Gaston Rimareix dans son rapport, « une réponse d'ensemble dans une perspective européenne ».

Ce constat doit nous amener à répondre à deux questions :

Comment articuler les politiques qui contribuent à l'aménagement du territoire pour qu'elles apportent à l'ensemble de nos régions le maximum d'atouts possibles dans la compétition européenne ?

Comment intégrer les préoccupations françaises dans l'évolution des instruments de la politique communautaire les plus déterminants quant au développement local et régional ?

A la première question, la meilleure des réponses est celle que les gouvernements de Michel Rocard et d'Edith Cresson ont apportée depuis trois ans. Sans entrer dans les détails, ce qui nous ferait sortir du cadre strict du débat budgétaire, je rappelle que toutes les grandes décisions engageant l'avenir de nos réseaux de communication comme de notre appareil de formation et de recherche ont été prises dans le même souci d'intégrer nos régions et nos villes aux grands courants d'échanges européens.

Je pourrais longuement développer le schéma directeur des trains à grande vitesse auquel j'ai accordé une importance primordiale lorsque j'avais la responsabilité de l'équipement et des transports. Je pourrais évoquer le schéma Universités 2000. Je pourrais y ajouter la réflexion engagée par Jean-Yves Le Drian, secrétaire d'Etat à la mer, sur le littoral et la filière portuaire, autre élément de recentrage potentiel des mouvements d'échanges vers notre pays, à travers le rôle de ses façades maritimes.

Quant à la seconde question, elle met en jeu des débats qui se poursuivent actuellement avec la Commission des communautés européennes.

Les discussions se poursuivent avec la Commission pour le reliquat des programmes intégrés méditerranéens ainsi que pour les programmes Leader et Interreg. J'ai obtenu, par ailleurs, cet été, une dotation très satisfaisante de crédits de reconversion F.E.D.E.R.-Objectif 2 pour 1992-1993.

La Commission des communautés européennes devrait présenter aux Etats membres, d'ici à la fin de l'année, ses propositions pour la nouvelle réforme des fonds structurels qui entrera en vigueur en 1994.

Il conviendra d'être attentif à ce que les régions françaises puissent en bénéficier dans les meilleures conditions et avec toutes les souplesses nécessaires. Je veillerai tout particulièrement à ce que votre assemblée et les rapporteurs des commissions soient informés du déroulement de ces discussions.

Deuxième ligne de force de la politique d'aménagement du territoire : une meilleure répartition des activités sur notre territoire national.

Mieux répartir les activités implique en tout premier lieu une croissance maîtrisée de la région parisienne, comme cela a été rappelé par plusieurs intervenants.

Certes, l'élaboration des grands schémas directeurs d'infrastructures de transport est indispensable. Elle permettra de briser le modèle traditionnel de la « toile d'araignée » qui faisait de Paris le point de passage obligé de tous les réseaux structurant les courants d'échanges et les migrations humaines.

Pour autant, le coup d'accélérateur donné par le Premier ministre lors du dernier C.I.A.T., était indispensable. Comme cela a été indiqué, les données recueillies lors du dernier recensement ont montré en effet qu'au cours des dernières années le déséquilibre entre l'Ile-de-France et le reste du pays s'était à nouveau creusé.

En termes de développement économique et financier comme de rayonnement culturel, Paris et l'Ile-de-France sont des atouts irremplaçables pour notre pays. Mais leur croissance est-elle incompatible avec celle de nos autres régions, et de toutes les métropoles régionales capables elles aussi de tenir leur rang dans l'Europe de demain ? Je suis persuadé que non, tout comme j'ai la conviction que l'hypertrophie qui menace la région parisienne ne ferait que desservir celle-ci en dégradant les conditions de vie de ses habitants.

Sans une évolution maîtrisée de sa croissance, l'Ile-de-France se verrait demain étouffée par sa propre expansion, engorgée dans ses réseaux de transports individuels et collectifs, et cesserait, par là-même, d'être le foyer d'attraction qu'elle représente aujourd'hui à l'échelle internationale.

Il faut donc organiser cette évolution maîtrisée, en veillant à mieux répartir le développement entre la région parisienne qui, bien entendu, continuera à y prendre sa juste part, et la province, comme le Premier ministre l'a décidé au C.I.A.T. du 3 octobre. Cela suppose - car la pente naturelle est forte - une vigoureuse incitation à la délocalisation des services et des entreprises - vous avez été plusieurs à l'évoquer.

Pour les administrations centrales et les établissements publics nationaux, le Gouvernement a fixé un objectif de 30 000 emplois à transférer en province d'ici à la fin du siècle.

Mme le Premier ministre a décidé, en comité interministériel - cela a été rappelé par M. Dinet - le principe de l'implantation hors d'Ile-de-France de tout organisme public nouveau et décidé que tous les ministères présenteraient, d'ici à la fin de l'année, des plans de localisation, assortis de listes des services dont la présence en région parisienne ne se justifie plus.

Dans le cadre de cette orientation, nous avons obtenu que le fonds d'aménagement pour l'Ile-de-France finance une partie de l'effort de soutien financier public en faveur des services publics qui se délocaliseront en province.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Ce n'est que justice !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Je rappelle par ailleurs que 170 millions de francs sont pour l'instant prévus à cet effet pour 1992, auxquels s'ajoutera un montant supplémentaire résultant de l'alignement progressif de la taxe sur les bureaux du secteur public sur celle qui frappe les bureaux du secteur

privé conformément à la décision du comité interministériel. Un amendement à l'article 30 du projet de loi de finances sera déposé lors de la deuxième lecture.

Afin d'inciter, parallèlement, les entreprises privées à délocaliser une partie de leurs activités hors d'Ile-de-France, un fonds d'aide à la délocalisation a été créé: il sera doté de 100 millions de francs en moyens d'engagement en 1992.

Quant aux entreprises publiques, celles d'entre elles qui emploient plus de 2 000 personnes en Ile-de-France devront présenter pour le 30 juin 1992 un plan de localisation à trois ans prévoyant une évolution de leurs effectifs et de leurs investissements dans les différents sites respectant les priorités de l'aménagement du territoire.

En outre, sera élaboré d'ici à la fin de l'année, au terme d'une très large concertation lancée par mon prédécesseur M. Jacques Chérèque un Livre blanc sur l'avenir du bassin parisien permettant l'articulation de l'armature urbaine de l'Ile-de-France avec celle du reste du bassin parisien, c'est une confrontation indispensable.

A côté de cet effort de rééquilibrage des activités entre Paris et la province, il nous faut par ailleurs poursuivre la politique d'aide aux implantations d'entreprises et aux créations d'emploi.

Quel que soit l'état de la conjoncture économique, quel que soit le niveau de croissance, il importe que l'Etat ait toujours la préoccupation des conséquences géographiques de certaines décisions.

Les interventions publiques ont prouvé leur utilité à cet égard. Le nombre de dossiers primés par le comité interministériel d'aide à la localisation des activités est passé de 115, en 1988, à 136 en 1989 et 186 en 1990. Au cours du premier semestre 1991, 115 dossiers ont été primés et le montant des primes accordées s'est élevé à 351 millions de francs pour plus de 10 000 emplois à créer.

Les investissements étrangers qui sont tout à fait essentiels dans la conjoncture actuelle et sur lesquels le réseau des bureaux de la D.A.T.A.R. à l'étranger travaille activement, ont représenté en 1990 30 p. 100 des dossiers, 37 p. 100 des emplois aidés et 55 p. 100 du montant des primes d'aménagement du territoire accordées.

A ce propos, je tiens à répondre à M. Chavanes que je souhaite que l'action des bureaux de la D.A.T.A.R. à l'étranger soit confortée. S'il y a eu diminution de leurs crédits de fonctionnement, c'est au titre de l'effort de solidarité qui a été imposé à l'ensemble des services et des administrations de l'Etat. Je souligne que, parallèlement, nous augmenterons de vingt environ le nombre des personnes affectées à ces bureaux à l'étranger.

S'agissant des primes à l'aménagement du territoire pour 1992, 550 millions de francs sont prévus, auxquels s'ajoutent 120 millions de francs pour ce que nous appelons la P.A.T.-petits projets. Ce dispositif devra bénéficier en priorité aux zones les plus fragiles. Comme vous l'avez rappelé, monsieur, l'A.I.Z.R. recevra au total 240 millions de francs en ajoutant les 120 millions de francs non consommés cette année. Sur les critères d'attribution qui sont fixés par décret, nous ferons avec M. le secrétaire d'Etat des propositions allant dans le sens de l'interprétation souple souhaitée par plusieurs intervenants.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Tout à fait !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Le Fonds régional d'aide aux initiatives locales pour l'emploi - le F.R.I.L.E. -, dont la gestion a été déconcentrée au niveau des préfets de région et qui a vocation à soutenir des projets économiques ayant des incidences directes pour l'emploi, complète ce dispositif.

Comme le souligne votre rapporteur, Jean-Pierre Balligand, le F.R.I.L.E. a atteint, enfin, son régime de croisière. C'est pourquoi, grâce à son effort et à celui de votre commission, ce dispositif sera doté de plus de 122 millions de francs en 1992, soit une augmentation de plus de 9 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale régulée.

Je suis d'accord avec votre rapporteur lorsqu'il dit que les 30 millions de francs supplémentaires devront abonder la part nationale du F.R.I.L.E. afin que l'Etat favorise les petits projets qui s'inscrivent réellement dans une stratégie de développement. Je crois en effet que l'Etat doit prendre toutes ses

responsabilités sans exclure, bien au contraire, le partenariat avec les régions, mais en conservant une liberté d'appréciation. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Une meilleure répartition des activités implique enfin que les bassins d'emplois en difficulté bénéficient d'actions de restructuration et de reconversion.

Il vaut toujours mieux prévenir que guérir. L'efficacité de ces actions suppose donc une réelle capacité d'anticipation des risques et un partenariat très étroit avec les entreprises et avec les collectivités locales. C'est ainsi qu'il doit être possible, par des choix judicieux d'implantation, de réduire les zones où la mono-activité prime comme c'est le cas dans une ville comme Clermont-Ferrand.

C'est pourquoi je souhaite amplifier la corrélation entre les politiques d'implantation et de reconversion. Cette politique implique aussi, bien entendu, des moyens. C'est le rôle du ministère de l'aménagement du territoire et de la ville de coordonner l'action des différentes administrations associées aux actions de reconversion. C'est aussi pour partie la raison d'être de la D.A.T.A.R.

L'effort financier des pouvoirs publics est donc important. En 1991, les dotations des sociétés de conversion des groupes publics ont été réabondées à hauteur de 320 millions de francs, et le FIAT aura participé à hauteur de 70 millions de francs aux fonds d'industrialisation et de conversion.

Je dirai à M. Wacheux que pour 1992, le groupe interministériel de restructuration des zones minières, le Girzom, qu'il connaît bien ainsi que M. Kucheida, bénéficiera d'une dotation de 180 millions de francs. Cela devrait aller dans le sens du souhait exprimé par les parlementaires.

S'agissant de la Sacomi - dont nous aurons sans doute l'occasion de reparler - vous connaissez déjà ma totale détermination à l'égard de cette société, utile à l'évolution du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais.

Troisième ligne de force : dynamiser l'espace rural.

Dans sa diversité, le territoire national est un ensemble, qu'il faut traiter et aménager comme tel. Du reste, le malaise urbain et les difficultés du monde rural sont les deux faces d'un même problème : celui de l'évolution et de l'avenir de notre société, dont nous ne pouvons admettre qu'il se résume à une double évolution négative, avec, d'une part, une urbanisation anarchique génératrice d'exclusion et, d'autre part, la désertification d'une partie sans cesse croissante de nos territoires ruraux.

M. André Laignel reviendra dans quelques minutes sur les crédits prévus en 1992 pour le développement de l'espace rural au titre du F.I.D.A.R. et des autres fonds d'intervention.

Mesdames, messieurs les députés, le budget d'intervention de la D.A.T.A.R. sera donc, en 1992 un bon budget. Il s'élèvera à 2 milliards 232 millions de francs, soit une progression de près de 10 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1991, mais de 23,5 p. 100 après la régulation de 1991. Ce budget ne traduit cependant pas à lui seul l'effort financier de l'Etat. Aussi, nous nous engageons à ce que soit préparé pour la prochaine loi de finances, conformément à la demande de vos rapporteurs et afin de permettre une meilleure appréciation de notre action par l'ensemble des parlementaires, un « jaune » budgétaire pour l'aménagement du territoire, qui agrégera les différents crédits de l'Etat participant à cette politique.

J'espère, monsieur Coussain, que la vision d'ensemble de l'effort d'aménagement du territoire que vous donnera ce document vous permettra de porter une appréciation plus positive sur une situation que vous avez dépeinte comme catastrophique.

Monsieur Carpentier, sans l'effort d'aménagement du territoire consenti au cours des quinze ou vingt dernières années - certes on peut toujours le juger insuffisant à certaines périodes - je ne crois pas que l'évolution de la région Nord-Pas-de-Calais, que vous connaissez bien, aurait été ce qu'elle est.

M. René Carpentier. Il y a tout de même 20 p. 100 de chômeurs, monsieur le ministre !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'aurais voulu évoquer plus longuement certains principes complémentaires mais l'heure avance et je souhaite que M. Laignel puisse s'exprimer. J'aurais voulu faire écho aux récents propos du Président de la République à l'occasion des assises nationales des petites villes de

France, à Chinon où il a déclaré : « Je voudrais que l'on se modernise davantage par une conception encore plus audacieuse et plus ferme de la décentralisation autour de la structure centrale qu'est celle de l'Etat ».

Eh oui ! La politique de la ville et de l'aménagement du territoire nécessite que nous sachions faire progressivement de nouvelles avancées dans le domaine de la décentralisation. Cela va je crois dans le sens de l'histoire politique et administrative de notre pays.

Accompagnant cette décentralisation, il appartient à l'Etat de faire un effort encore plus vigoureux de déconcentration et surtout de coordination de ses actions au niveau local, le plus près possible du terrain.

Il importe aussi de faire de la politique contractuelle de l'Etat le point de convergence de toutes les politiques publiques permettant de conduire des stratégies territoriales cohérentes.

Oui, c'est vrai, il nous faut à nouveau réfléchir sur la notion de contrat de plan, comme l'ont demandé plusieurs intervenants, notamment MM. Balligand et Perben.

Un bilan des contrats de plan a été fait. Les conclusions en ont été tirées. J'ai proposé au dernier C.I.A.T. une nouvelle configuration pour la prochaine génération des contrats de plan qui devront être prêts pour 1993.

Je considère, comme M. Balligand, que la région est effectivement le bon niveau d'application d'une politique de développement et d'aménagement et donc de partenariat et de négociation avec l'Etat pour les contrats de plan. Mais il faut que ceux-ci - et cela doit devenir une obligation - soient préparés dans la transparence et dans un échange permanent avec les responsables des collectivités territoriales infra-régionales, faute de quoi ils resteront des coquilles vides et, au lendemain de leur signature, le défilé des autres instances recommencera dans les ministères.

Un effort doit être fait de part et d'autre pour renforcer la notion même de contrat.

Cela signifie que l'Etat doit, au préalable, définir ses propres priorités d'action, dont la prise en compte par ses partenaires justifiera son engagement contractuel. Je partage l'avis de votre rapporteur sur le fait que la préparation du XI^e Plan est, l'un des moyens pour que l'Etat formalise ses propres orientations stratégiques.

Enfin, j'aurais aimé être plus long sur la réflexion prospective qui est indispensable pour maîtriser l'aménagement et les évolutions de nos territoires. L'utilisation coordonnée de tous les instruments disponibles est absolument nécessaire : tant les outils traditionnels - les infrastructures de transport, par exemple - que les moyens nouveaux comme les montages de nouvelles structures juridico-financières qui stimulent le partenariat et suscitent de nouvelles pratiques.

C'est pourquoi, vous le savez, mon prédécesseur Jacques Chérèque avait lancé un programme très ambitieux de recherches prospectives qui a été engagé par la délégation à l'aménagement du territoire. Des moyens importants, 25 millions de francs environ, seront, comme en 1991, mobilisés en 1992 pour poursuivre cette réflexion prospective.

Telle est notre politique et les moyens dont elle dispose.

Le projet de budget témoigne très concrètement, je crois, de l'importance qu'attache le Gouvernement... à l'aménagement du territoire, au sens large, c'est-à-dire associant les enjeux du devenir tant du milieu urbain que des espaces ruraux.

Il traduit également la qualité du concours apporté par le Parlement, et je remercie l'ensemble de celles et de ceux qui sont intervenus et qui ont fait preuve une nouvelle fois de conviction pour faire évoluer le budget de l'aménagement du territoire.

Aménager nos régions et nos villes, corriger ainsi les déséquilibres dont souffre notre société, nous préparer à l'Europe : autant de défis qui justifient cette priorité et devraient nous inciter tous à nous mobiliser au service d'une même ambition collective. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la ville et à l'aménagement du territoire.

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs les députés, il y a un peu moins d'un an, sur la base de l'important débat d'orientation que votre assemblée avait

organisé, le Gouvernement fixait les grands objectifs de sa politique d'aménagement du territoire. M. le ministre d'Etat a fort justement rappelé avant moi les objectifs et les axes qui fondent l'ensemble de cette politique d'aménagement équilibré dans le cadre d'un développement efficace et solide.

Notre pays ne peut en effet se résigner à considérer comme inéluctables les visions mécanistes et les analyses technocratiques de l'avenir de notre territoire. Celles-ci sont connues : renforcement de quelques grandes métropoles à l'échelle mondiale et européenne, concentration sur quelques zones et secteurs géographiques de l'essentiel des activités et du potentiel humain, industriel, universitaire et de recherche.

Chacun sait les conséquences d'une telle vision, j'allais dire d'un tel fatalisme : cumul de la surconcentration urbaine et du dépeuplement rural ; addition des difficultés à vivre dans des villes surpeuplées et dans des campagnes isolées avec pour corollaire, dans l'un et l'autre cas, des femmes et des hommes confrontés aux exclusions géographiques, économiques et sociales.

Les années 1970 ont vu l'affaiblissement de la volonté de l'Etat de mener une politique d'aménagement du territoire. Aujourd'hui chacun l'appelle de ses vœux. Qui ne s'en réjouirait pas !

C'est sans doute le reflet d'inquiétudes partagées : inquiétude devant le chômage, les phénomènes d'isolement et d'exclusion ; inquiétude devant les évolutions des politiques agricoles ; inquiétude aussi de voir décliner de larges pans du monde rural qui fonde pourtant encore notre culture, notre pensée et l'essentiel de nos références.

Je ne reviendrai que sommairement sur la crise de l'agriculture puisque celle-ci a fait l'objet aujourd'hui même des échanges nécessaires. Mon collègue Louis Mermaz vous a apporté les éclaircissements que vous attendiez sur la nécessité de réformer la politique agricole commune.

Je tiens à mon tour à vous redire ma conviction que l'avenir des espaces ruraux reste très lié à celui des agriculteurs. Votre rapporteur, M. Gaston Rimareix, a eu raison de rappeler, je le cite : « que l'avenir de l'espace rural ne peut être assuré sans la présence d'activités agricoles ». En effet, même si l'agriculture n'est plus la seule activité dominante, et de loin, les agriculteurs constituent et constitueront l'un des piliers essentiels de l'avenir économique, social et culturel de l'espace rural.

C'est pourquoi, au-delà d'une réforme de la politique agricole commune, des mesures de soutien aux agriculteurs seront prises par le Gouvernement dans les domaines social, fiscal et économique. Elles sont nécessaires.

Le budget de l'aménagement du territoire a notamment pour vocation d'amplifier cette action en facilitant la diversification des activités agricoles, le développement de l'extensification et de nouveaux modes d'exploitation, ainsi que l'exercice de la pluriactivité.

Mais le Gouvernement entend aussi mettre en œuvre un ambitieux programme de développement rural ; celui-ci devrait s'articuler autour de quatre orientations principales.

Première orientation : élaborer dans chaque département des schémas départementaux d'organisation et d'amélioration des services publics.

Maintenir un bon niveau de services, adaptés aux demandes de nos concitoyens, est déterminant pour conserver la vie et développer les activités économiques et l'emploi. Une enveloppe de crédits du F.I.D.A.R. sera affectée, prioritairement à la mise en œuvre de ces schémas départementaux de maintien, de modernisation et d'adaptation des services publics.

Je proposerai au prochain C.I.A.T. consacré à l'espace rural que ces schémas soient élaborés au cours de l'année 1992, et, rejoignant en cela le vœu que beaucoup d'entre vous ont formulé, qu'aucune suppression ou réorganisation n'ait lieu avant l'aboutissement de ces schémas départementaux dans les départements ruraux défavorisés.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Excellent !

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Le second axe est celui du développement économique. Le prochain comité interministériel d'aménagement du territoire devrait adopter

un programme de revitalisation visant les zones rurales les plus fragiles. Celui-ci sera conduit par les services de l'Etat. Des sous-préfets au développement rural devraient être mis en place et dotés de moyens importants, administratifs et financiers, leur permettant d'être des interlocuteurs actifs des collectivités auxquelles ils apporteront le soutien souvent déterminant des services déconcentrés de l'Etat.

Ce programme bénéficiera également de la relance des efforts de délocalisation qu'évoquait, il y a quelques instants Michel Delebarre. L'aide à l'investissement industriel en zone rurale, la P.A.T.-petits projets sera également un outil efficace pour le soutien aux créations d'entreprises et d'emplois.

La troisième orientation verra le renforcement de la solidarité de la nation à l'égard des communes rurales, plus particulièrement envers des petites villes et des bourgs-centres qui jouent le rôle de pôles d'appui au développement du territoire qu'ils irriguent.

Je suis convaincu qu'il faut soutenir prioritairement les efforts des communes qui animent des projets de développement solidaire, au sein de l'espace rural, notamment grâce à la coopération intercommunale. Les petites villes jouent d'ailleurs un rôle qui doit être mieux reconnu et mieux aidé. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

La quatrième orientation sera l'amélioration de l'accessibilité des territoires ruraux. Il s'agit, bien sûr, de poursuivre la politique d'équipement ferroviaire, routier et autoroutier, mais aussi de s'attaquer à un autre enclavement, celui des télécommunications, celui de l'immatériel, celui des nouvelles technologies qui doivent, elles aussi, bénéficier de façon équilibrée à tous nos territoires.

L'ensemble de ces orientations pourra être mis en œuvre par la mobilisation des moyens qu'il vous est proposé d'augmenter très sensiblement, ainsi que cela vous a été rappelé.

Deux outils sont essentiels pour l'action de l'Etat en faveur de l'espace rural : le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, le F.I.D.A.R. et le fonds d'intervention pour l'auto-développement de la montagne, le F.I.A.M.

M. Pierre Esteve. Il ne faut pas diminuer leurs crédits !

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Le F.I.D.A.R. et le F.I.A.M. ont joué leur rôle en 1991, malgré les restrictions budgétaires que le Gouvernement a dû mettre en œuvre en cours d'année, comme l'ensemble des départements ministériels.

Dans un contexte économique et financier qui reste encore difficile, le budget de l'aménagement du territoire progressera de façon significative en 1992, si l'on tient compte de l'abondement que le Gouvernement vous proposera d'affecter par amendement.

Je tiens d'ailleurs ici, après le ministre d'Etat, à saluer les efforts de vos rapporteurs, M. Jean-Pierre Balligand et M. Gaston Rimareix, dont le soutien décisif nous a permis de vous présenter un meilleur budget pour l'aménagement de nos territoires ruraux. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Ainsi, le F.I.D.A.R. et le F.I.A.M. seront dotés de 455 millions de francs, soit 17 p. 100 d'augmentation par rapport aux crédits inscrits en loi de finances pour 1991. Nous retrouvons le niveau des crédits de 1986, alors qu'ils avaient subi - soyez-y attentifs - des baisses considérables en 1987 et 1988.

L'ensemble des crédits affectés au monde rural et aux espaces ruraux - F.I.D.A.R., F.I.A.M. et aide aux investissements industriels en zone rurale - atteindra 575 millions de francs en 1992. Cette somme est de 60 p. 100 supérieure aux crédits des lois de finances de 1989 et 1990. Nous marquons ainsi de façon significative la volonté du Gouvernement d'amplifier son action en faveur des espaces ruraux et de leur donner la priorité que nous appelons de nos vœux.

J'ajoute que, bien évidemment, les contrats de plan Etat-région seront entièrement respectés.

Le soutien au comité de massifs restera un objectif fort et permanent de notre action.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. A la demande de M. Ollier !

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. A ces fins, le F.I.D.A.R. mènera essentiellement son action dans trois directions : l'appui au maintien, au développement et à la

modernisation des services au public dans les zones rurales, ainsi que je l'ai déjà souligné ; la diversification des activités agricoles ; le soutien au développement des entreprises, à la création d'activités génératrices de richesses et d'emplois.

Pour les zones de montagne, j'ai réuni le conseil national de la montagne le 11 juillet dernier. Celui-ci se réunissait pour la troisième fois : une fois en 1986 à l'initiative de M. Laurent Fabius, une fois en 1990 à celle de M. Michel Rocard, et en juillet dernier à l'initiative de Mme Edith Cresson, Premier ministre. J'entends le réunir à nouveau au printemps prochain, ainsi que je m'y suis engagé.

M. Eric Raoult. Avec quel Premier ministre ?

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Nous confirmons ainsi la volonté du Gouvernement de conduire la politique de la montagne en étroite concertation avec les acteurs de terrain.

En outre, la prime d'aménagement du territoire pour les petits projets en zone rurale bénéficiera des crédits inscrits au projet de budget pour 1992 et du report des crédits de 1991. Elle profitera très rapidement aux quatre régions dont les conseils régionaux ont accepté de s'associer au dispositif : Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon. Des mandats de négociation ont été lancés dans six autres régions, mon objectif étant de mettre en application la PAT-petits projets dès le début 1992 dans toutes les zones rurales fragiles.

Je souhaite également que soit rapidement dressé un bilan et que les seuils d'emploi ouvrant droit à cette prime soient sérieusement abaissés pour mieux tenir compte des réalités du monde rural. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Ce serait une heureuse mesure !

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. L'ensemble des autres moyens - primes d'aménagement du territoire, fonds interministériel d'aménagement du territoire, fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi - jouent et joueront un rôle déterminant dans le soutien des projets structurants de développement économique au profit des territoires ruraux, des zones rurales fragiles, du littoral et de la montagne.

Mais la politique d'aménagement du territoire est aussi, par nature, interministérielle. Je ne saurais donc omettre de vous rappeler que concourent fortement à l'équipement et au développement de nos territoires ruraux les budgets de nombreux départements ministériels, en particulier ceux de l'agriculture, du tourisme, du logement, des routes et de l'environnement.

La politique de développement et d'aménagement de nos territoires ruraux bénéficie également de trois facteurs que je souhaite enfin évoquer.

L'Europe, d'abord, est une chance pour nos campagnes et pour l'aménagement du territoire. Les programmes européens de développement des zones rurales mobilisent dans les régions les plus fragiles de notre pays des crédits importants sur la base des projets de développement économique. Le Gouvernement est particulièrement attentif à la mise en œuvre de ces actions et souhaite qu'elles puissent se développer dans l'intérêt croissant de nos espaces ruraux.

M. Philippe Legros. C'est lent et complexe !

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. C'est le cas de l'objectif 5 b et du programme Leader. Nous devons veiller à leur bonne application dans notre pays.

Toutefois, chacun reconnaît que la masse des crédits ne saurait suffire à développer à elle seule le monde rural. Il faut également une action partenariale, intercommunale et surtout volontaire, imaginative et tenace.

Il convient surtout de mener une action inscrite dans la durée et assurée de continuité. Les collectivités locales - régions, départements et communes - en sont les acteurs naturels. Nous devons insister avec force sur le fait que l'avenir de l'espace rural est une responsabilité partagée par tous avec l'Etat.

M. Pierre Esteve. Très bien !

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Cet avenir concerne le pays tout entier. Il impose le rassemblement des énergies. Le monde rural a tout à gagner à la coopération des acteurs et des collectivités.

Le troisième facteur est la chance qu'offrent à la France nos espaces ruraux à l'heure du renforcement de l'Europe. Nous disposons d'un espace rural vaste, fertile, largement accessible, qui bénéficie d'une occupation et d'une mise en valeur depuis des millénaires. Ce lien très ancien entre les hommes et le sol a modelé notre nation, notre culture. Ce patrimoine, nous avons non seulement à le faire vivre, mais aussi à le valoriser pour redonner toutes ses chances à l'espace rural, pour l'équilibre de nos territoires et pour la vie de nos concitoyens.

M. Philippe Legras. Quelle dialectique !

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Tel est le sens de l'action à laquelle je participe au sein du Gouvernement aux côtés de Michel Delebarre.

C'est dans cet esprit que je prépare le comité interministériel d'aménagement du territoire qui décidera du programme d'actions de développement et de renouveau du monde rural. En charge de cette responsabilité, je souhaite en effet que ce développement soit consolidé.

J'évoquais, au début de mon propos, la prise de conscience de la nécessité de mieux aménager notre territoire. Cette perspective a toujours été la mienne. Dès mon arrivée, j'ai d'ailleurs pris contact avec les parlementaires membres de votre mission sur « la situation du monde rural et sur les perspectives d'avenir de l'espace rural ».

Je souhaite leur collaboration. Leurs travaux, vos travaux, sont un soutien précieux à la politique que conduit le Gouvernement. Si certaines décisions seront prises rapidement d'autres nécessiteront des réflexions approfondies, peut-être l'examen de textes législatifs - parce qu'il s'agit bien d'une action qui s'inscrit dans la durée -, voire, si la matière est riche, l'élaboration d'une loi-cadre.

Enfin, je ne puis que me réjouir, comme chacun d'entre vous, j'en suis convaincu, de l'initiative annoncée par M. le Président de la République, demandant au Gouvernement de réunir des états généraux du monde rural. Il nous appartiendra d'y travailler tous ensemble. Cela nous donnera l'occasion d'élaborer une définition collective des grandes orientations, des objectifs et des moyens du développement et de l'aménagement à moyen et à long termes de nos espaces ruraux.

Cette tâche concerne le Gouvernement, le Parlement, les collectivités décentralisées, les organisations représentatives du monde rural. Cette mobilisation, - qui peut en douter ? - est essentielle pour l'équilibre de notre pays et nous ne doutons pas que chacun aura à cœur d'y participer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Mes chers collègues, nous en arrivons aux questions. Vous savez que la liste est longue, mais nous allons tout de même essayer de terminer ce soir.

Nous commençons par le groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Maurice Ligot.

M. Maurice Ligot. Le Gouvernement vient décider de consulter, M. Laignel l'a rappelé, les missions sur l'avenir de l'espace rural du Sénat et de l'Assemblée nationale en vue de l'élaboration éventuelle d'une loi-cadre rurale. L'intention est louable, mais elle arrive bien tardivement quand on connaît la crise agricole.

J'ajoute que le fait de limiter la loi-cadre au seul secteur rural conduirait, une fois de plus, à isoler le monde rural.

Depuis quelques années, tout le monde s'accorde pour dire qu'en termes d'aménagement du territoire et de développement, on ne peut plus traiter la ville d'un côté, notamment la ville moyenne et la petite ville, et l'espace rural de l'autre. Cette division théorique ignore les liens et les échanges qui se nouent entre ces deux types d'espaces ainsi que le phénomène d'égalisation des conditions d'existence entre ruraux et urbains.

Ma conviction est qu'il doit y avoir loi-cadre, mais qu'elle doit concerner la totalité de l'aménagement du territoire. En effet, le recensement de 1990 a montré que 80 p. 100 de la population française habite sur 20 p. 100 du territoire et que l'évolution tend au renforcement de cette concentration.

En mai 1990, un grand débat parlementaire sur l'aménagement du territoire s'est déroulé dans cet hémicycle, mais il n'a pas été suivi d'effets. C'est d'ailleurs le grand défaut de ces débats sans conclusions ni vote. C'est pourquoi une loi-cadre, adoptée dans le même esprit que celle qui a été votée en Allemagne fédérale en 1965 - la date est déjà significative - aurait un triple avantage.

D'abord, sa préparation obligerait à conduire une réflexion d'ensemble, non limitée à quelques services, mais faisant intervenir l'ensemble du Parlement, les ministères, ainsi que les régions et, de façon générale, tous les partenaires du développement économique et du développement local.

Ensuite, cette réflexion et les décisions qui en résulteraient pourraient susciter une médiatisation forte au plan parlementaire et dans l'opinion publique. Elle conduirait à un engagement de tous les ministères et de toutes les administrations sur une grande politique, comportant la détermination de procédures et de moyens budgétaires engagés sur une longue période. Elle serait plus convaincante dans la négociation avec la Communauté européenne que nos mesures partielles actuelles.

Enfin, au lieu d'en rester à des discours trop théoriques, pleins de bonnes intentions, mais sans portée pratique, à des mesures certes utiles, telle la décentralisation des services publics, mais fragmentaires, à des schémas, tel le schéma autoroutier, non suivis d'effets - par exemple, on ne réalisera cette année que 180 kilomètres au lieu des 320 à 350 nécessaires -, le Gouvernement aurait ainsi l'occasion, avec une loi-cadre, de prouver la réalité concrète de sa volonté d'aménager le territoire. Cette prise de position vigoureuse, soutenue par le Parlement, pourrait renforcer un mouvement qui a déjà un large appui dans l'opinion. Elle aurait aussi le mérite de montrer que les déséquilibres nationaux, notamment entre la région Ile-de-France et les régions en difficulté, peuvent trouver leur solution dans un effort national de solidarité et de rééquilibrage conduit sur le long terme par l'Etat avec tous ses partenaires.

Ma question est la suivante : quelle est la position du Gouvernement sur la proposition d'une loi-cadre globale d'aménagement du territoire qui permettrait de sortir des mesures partielles, toujours insuffisantes, et d'embrasser l'ensemble des problèmes de façon globale, y compris ceux de l'espace rural, la loi-cadre n'excluant pas, bien au contraire, la nécessité de mesures d'urgence ?

M. le président. Mon cher collègue, vous avez fait tout un discours, au lieu de poser une question. Il fallait vous inscrire dans la discussion.

M. Maurice Ligot. J'ai posé une question !

M. le président. Je demande de nouveau à chacun de bien vouloir respecter son temps de parole.

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, les propos tenus à la tribune par M. le secrétaire d'Etat vont dans le sens de votre préoccupation, mais, je le reconnais, pas totalement.

Un comité interministériel d'aménagement du territoire sera dans quelques semaines consacré au monde rural. Il permettra de prendre des décisions qui montreront la détermination du Gouvernement.

Le président de la République lui-même, dans un entretien paru aujourd'hui dans la presse, a fait état de sa préoccupation, de son intérêt et de la nécessité de mener une très large concertation sous la forme d'états généraux de l'espace rural. Il nous appartient de mettre cette orientation en musique. Croyez bien que nous le ferons, comme l'a précisé M. le secrétaire d'Etat, en associant tous les partenaires que vous avez vous-même cités dans votre intervention.

Pour autant, nous ne savons pas encore si la concertation débouchera sur une loi, sur des dispositions réglementaires ou sur d'autres procédures. Il sera temps de porter jugement lorsqu'elle aura suffisamment avancé.

Par ailleurs, je n'ai pas souvenir qu'un Gouvernement ait élaboré une loi-cadre sur l'aménagement du territoire en y incluant la totalité des éléments que vous avez évoqués, sans que cela tienne à l'incapacité des gouvernements qui nous ont précédés ou à une mauvaise volonté acharnée.

En réalité, votre propos relevait plutôt de la planification. On pouvait retrouver le contenu des contrats de Plan qui seront préparés en 1993 entre l'Etat et les régions. Je préfère une démarche progressive: réunion du C.I.A.T., démarches en faveur de l'espace rural, insertion de ces démarches dans une réflexion globale d'aménagement du territoire, puis le rendez-vous des contrats de plan et du débat de planification.

M. le président. La parole est à M. André Rossi, pour une première question.

M. André Rossi. Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais savoir où en est le projet d'implantation de l'Institut des sciences et techniques du vivant. Vous savez que la région de Reims s'est portée candidate, appuyée par le département de l'Aisne, car nous souhaitons que le développement de l'Est parisien s'accompagne d'un effort en matière de formation et de recherche.

Nous ne voulons pas, en effet, que l'Est parisien ait pour toute image de marque d'être le site d'*Eurodisneyland*. Nous pensons qu'un véritable développement impose que l'on ajoute à l'économie, le culturel, la formation des hommes et la recherche.

C'est pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, j'attends votre réponse avec d'autant plus d'intérêt que vous avez annoncé votre intention de mener une politique très directive en matière de décentralisation de certains services publics. Une première occasion vous est donnée en la matière.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, votre illustration est effectivement très intéressante, mais je pourrais vous donner une longue liste de villes et d'agglomérations candidates à l'accueil d'institutions.

A un moment de la réflexion, le projet de l'I.S.T.V. a été « cultivé » par le ministère de l'agriculture. Je crois savoir qu'à l'heure actuelle M. Mermaz n'en a plus tout à fait la même conception. J'allais dire que peu importe, car le travail que nous effectuons en la matière - il sera bouclé dans ses principes d'ici à la fin de l'année - est constitué par une réflexion sur la délocalisation d'éléments d'enseignement supérieur et de recherche du domaine de l'agriculture.

Certaines agglomérations sont candidates à l'accueil. Nous avons répertorié celle que vous avez citée en notant d'ailleurs que les collectivités locales étaient prêtes à consentir un effort de partenariat. N'attendez pas de moi ce soir une réponse plus précise, mais je puis vous assurer qu'une délocalisation interviendra dans ce domaine.

M. le président. La parole est à M. André Rossi, pour une seconde question.

M. André Rossi. Monsieur le ministre d'Etat, le projet de schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'Ile-de-France est en cours d'élaboration. J'ai entendu dire qu'il serait probablement prêt pour le printemps prochain. Les départements limitrophes de la région parisienne s'y intéressent, notamment en ce qui concerne les créations de zones industrielles. Je prends l'exemple de l'Est de la région parisienne où existent des projets de zones industrielles que nous voudrions connaître plus précisément. Car nous ne voudrions pas que la région parisienne monopolise les créations d'emplois, la perception des taxes professionnelles tandis que les départements riverains deviendraient des zones dortoirs.

Nous pensons que, dans un souci de cohérence et d'équilibre, il est souhaitable qu'il y ait une concertation et une recherche de coordination entre le schéma de l'Ile-de-France et l'aménagement des départements limitrophes. Dans le cas précis qui m'intéresse, monsieur le ministre, je voudrais savoir s'il est dans vos intentions de consulter les conseils généraux des départements limitrophes, en particulier celui d'un département que le rapporteur spécial et moi-même connaissons bien.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, vous avez raison, la réflexion sur le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'Ile-de-France est essentielle à la réflexion globale d'aménagement du territoire. Les deux dimensions s'enrichissent ou peuvent éventuellement se contredire; d'où l'intérêt de la démarche qui a été lancée.

L'élaboration du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'Ile-de-France se fait conjointement avec la rédaction d'un Livre blanc pour l'ensemble du bassin parisien.

Nous avons - j'emploie le « nous » car Jacques Chérèque avait lancé l'affaire avant que je prenne en charge cette responsabilité - donné pour objectif à la délégation à l'aménagement du territoire d'élaborer, d'ici à la fin de l'année 1991, les principes essentiels du livre blanc de la région du bassin parisien pour servir de contexte à la poursuite de la réflexion sur le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'Ile-de-France.

L'objectif est que l'ensemble du bassin parisien ne tombe pas dans la dépendance du schéma directeur régional, mais que, au contraire, il serve à définir une partie du contenu du S.D.A.U. de la région Ile-de-France.

Sur les modalités de concertation, le travail se fait en liaison et en partenariat avec les conseils régionaux et avec la volonté d'informer et d'associer l'ensemble des départements.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Marcel Dehoux.

M. Marcel Dehoux. Monsieur le ministre, il y a deux ans votre prédécesseur, Jacques Chérèque, est venu dans le Nord, plus précisément dans le Valenciennois et la Sambre-avennois, pour inciter les forces vives de ces régions - les élus, les socio-professionnels, les administrations - à mettre en œuvre une charte de développement.

Notre copie vous a été remise il y a deux ans.

Il y a un an, un comité interministériel d'aménagement du territoire proposait que soit mise en place une zone d'entreprises sur ces mêmes secteurs.

Il semblerait que depuis ce temps le dossier soit bloqué à Bruxelles par le redoutable commissaire Brittan.

Deux démarches pour aider une région dont le taux de chômage est de 20 p. 100, deux espoirs qu'il ne faut pas décevoir. Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, si 1992 verra le début de la mise en place de ces procédures ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, vous connaissez très exactement l'enjeu. C'est vrai, le Valenciennois, une partie de la Sambre et de la zone de Douvres constituent un enjeu considérable compte tenu de leur niveau de chômage. Il y a un peu plus d'une année, le projet de création d'une zone d'entreprises a été évoqué par les représentants du Gouvernement français. Or nous ne pouvons envisager la mise en œuvre d'une procédure de ce type qu'avec l'agrément européen. Vous savez qu'au sein de la Commission européenne, il y a deux positions contradictoires. Le commissaire Brittan est hostile aux zones d'entreprises. Quant au commissaire Millan, que j'accueillais lundi dernier à Lille pour une réunion de travail, il a fait part de l'intérêt qu'il voyait dans la mise en œuvre d'un dispositif particulier dans les régions que vous avez évoquées.

Ce dossier n'est pas enterré. J'ai rencontré au mois de juillet dernier le commissaire Brittan pour un premier débat avec lui sur cette question et j'aurai l'occasion de le revoir prochainement. J'ai vu le commissaire Millan. J'ai la détermination de parvenir, si possible avant la fin de l'année 1991, à arrêter les principes du dispositif qui pourrait être mis en application.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Messieurs les ministres, l'aménagement du territoire sera, j'en suis persuadé, la grande idée de ce siècle mais aussi celle du siècle prochain. Il suffit d'ailleurs d'aller faire un tour aux Etats-Unis ou en U.R.S.S. pour être convaincu qu'en France on s'occupe d'aménagement du territoire même si on ne lui donne pas les moyens que nous souhaiterions.

En préambule, monsieur le ministre d'Etat, je regrette qu'au Conseil national de l'aménagement du territoire - je sais que vous n'y êtes pour rien - la représentation nationale n'ait qu'un siège pour cinquante représentants.

Ma question porte sur les régions minières qui sont oubliées ou qui sont peut-être gênantes puisqu'elles n'en finissent pas de mourir.

Je vous rappelle simplement que les régions minières en France, toutes activités confondues, représentent cinq millions et demi d'habitants et un peu plus de huit cents communes. Elles sont donc à prendre en compte.

Je souhaite que l'aménagement du territoire se préoccupe de ces zones parce que ce sont les plus pauvres, celles qui ont le plus de problèmes, celles qui sont les plus dispersées et donc les plus faibles et les plus démunies. Fiscalement, il faut voir qu'elle peut être leur désérence !

Aujourd'hui, on parle des problèmes ruraux, que je ne nie pas, mais on ne parle jamais de ceux des régions minières, alors que les difficultés y sont sans doute beaucoup plus importantes encore.

L'aménagement du territoire dans ces régions suppose qu'on aborde les questions aux niveaux financier, industriel, du logement, de la formation, des transports. C'est là, monsieur Balligand, que l'on ferait vraiment de l'aménagement du territoire, puisque l'action serait véritablement transversale, et que le rôle interministériel de l'aménagement du territoire apparaîtrait totalement.

Monsieur le ministre, de quelle manière pensez-vous demain coordonner, impulser cette orientation ? Etes-vous prêt à entrer dans un tel cadre ?

Je souhaiterais - nous venons d'en parler au sein de l'Association des maires de France - qu'un véritable audit soit engagé sur la problématique des zones minières. Nous aurons sans doute l'occasion d'en parler au C.N.A.T., mais je souhaite qu'un véritable contrat soit établi pour l'avenir entre l'Etat et les zones minières. Je ne parle pas d'une zone minière comme le Nord - Pas-de-Calais, assez grande pour se défendre ; je parle de zones comme celles de Salsignes, d'Haraucourt, de la Grand'Combe, de Susville, de Cagnac, de Morcens, autant de noms qui ne vous disent sans doute pas grand-chose mais il y a là des femmes et des hommes qui vivent et qui méritent qu'on leur prête attention.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, les dix ou quinze dernières années ont quand même été marquées, surtout dans le bassin minier que nous connaissons bien vous et moi, par un extraordinaire effort pour les infrastructures. Quand on regarde le Pas-de-Calais et certains secteurs lorrains, on constate que l'effort de désenclavement est prioritaire pour envisager l'avenir. En outre, pendant ces dernières années et grâce à des gouvernements auxquels j'ai participé et que vous avez soutenus, des outils positifs ont été mis en œuvre tels que le F.I.B.M. et le F.I.N.O.R.P.A. bien connus de l'acteur concret de l'aménagement du territoire que vous êtes dans le bassin minier, et ont permis d'accélérer les éléments de conversion.

Reste maintenant à abandonner une vision stricte de rénovation de l'habitat pour passer à une vraie démarche d'aménagement du territoire, c'est-à-dire à une approche et à une maîtrise beaucoup plus globales de l'évolution de ces secteurs.

S'agissant du bassin minier du Nord - Pas-de-Calais, vous savez - nous en avons discuté il y a huit jours à peine - que je suis totalement déterminé à franchir un pas décisif pour démontrer que la maîtrise d'un véritable aménagement du territoire est possible et pourrait servir d'exemple pour d'autres bassins dans les années ultérieures.

M. Duport, délégué à l'aménagement du territoire, me disait récemment que nous aurions intérêt à observer, à analyser et à tirer les leçons de ce qui se passe dans la Ruhr qui est en train de franchir une étape à peu près décennale en termes de conception du réseau de villes.

Vous siégez au Conseil national de l'aménagement du territoire en qualité de représentant de l'Assemblée nationale. A votre demande, cette institution, lors de sa première réunion, a décidé de mettre en place un groupe « zones de conver-

sion » au sens large, pas seulement pour les structures minières. Je pense que, au sein de ce groupe de travail, on pourrait très bien procéder à l'audit que vous souhaitez.

M. le président. La parole est à M. François Hollande.

M. François Hollande. Les industries de la défense sont confrontées aujourd'hui à des mutations considérables. Des régions entières sont affectées par ces évolutions qui ne sont pas simplement conjoncturelles, mais s'inscrivent vraisemblablement sur une longue durée, compte tenu de ce que l'on sait des budgets de la défense.

Le ministère de la défense tente de s'adapter à cette réalité nouvelle et a créé en son sein une délégation à la reconversion, qu'il envisage même de doter de quelques dizaines de millions de francs. Aussi louable que soit cette initiative, je crois qu'elle ne sera guère suffisante au regard de l'ensemble des problèmes que connaissent ces zones.

Je souhaite que tous les moyens mis à la disposition de votre ministère puissent être mobilisés pour qu'un traitement particulier, à travers la délocalisation et l'accueil des investissements étrangers, soit réservé aux sites les plus touchés par les reconversions en cours.

Si l'on veut que des régions entières - je pense surtout au grand Sud-Ouest, ou Limousin et à la ville de Tulle - puissent traverser ces reconversions dans les meilleures conditions, puissent garder des niveaux d'emplois acceptables par rapport au passé, que peut-on faire grâce non seulement à la mobilisation des acteurs locaux mais aussi à l'intervention de l'aménagement du territoire en liaison avec le ministère de la défense ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, si je vous apportais une réponse en l'espace d'une minute, je ne serais pas sérieux.

On est en présence d'une structure de production : le G.I.A.T.-industries est une gigantesque entreprise, dont un certain nombre d'établissements, localisés souvent dans les sites particuliers où ils fonctionnaient en mono-industrie - c'est le cas du site que vous connaissez bien - se trouvent confrontés à des évolutions difficiles. On doit donc opérer sur ces sites l'effort de restructuration et de conversion auquel on a procédé dans d'autres endroits. Et ce n'est pas faire injure à la capacité française que de dire que nous commençons à avoir une véritable ingénierie de la reconversion, de la même manière que nous commençons à avoir un véritable savoir-faire dans les quartiers frappés par des problèmes de développement social. Eh bien, c'est exactement ce savoir-faire qu'il faut arriver à combiner avec les éléments du ministère de la défense.

En décidant de mettre en place une délégation aux restructurations, Pierre Joxe a donc pris directement en charge cette préoccupation au sein de la Défense. Je ne peux pas le critiquer, bien au contraire, puisque c'est ce que nous souhaitons pour les grands groupes industriels auxquels se posent des problèmes de conversion. Dès que cette décision a été prise, nous avons mis en place les éléments de concertation. La délégation aux restructurations du ministère de la défense peut être assurée de l'appui total de la délégation à l'aménagement du territoire. Les éléments de savoir-faire, les fonds de conversion, d'industrialisation ainsi que le réseau de recherches à l'étranger lui sont acquis pour trouver des solutions. Mais nous ne devons pas oublier que c'est une structure industrielle de production, le G.I.A.T.-industries, qui est à l'origine de tout cela et qu'il faut impliquer dans cette démarche. Pour ce qui est des résultats, j'espère que nous en reparlerons dans quelques mois.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Monsieur le ministre d'Etat, mes questions seront relatives au GIRZOM que nous connaissons tous bien.

Je vous remercie tout d'abord d'avoir fait l'effort de maintenir les crédits au même niveau qu'en 1991 et d'avoir rattrapé la dotation de 1991 qui avait été un peu « émondée ». La situation est donc aujourd'hui à peu près claire, mais je souhaite que les choses soient plus nettes pour l'avenir et que les crédits qui nous seront consentis soient uniquement des crédits d'Etat et ne proviennent pas à la fois de l'Etat, du FIAT et du RECHAR. Ainsi, au moment des « change-

ments », nous n'aurions pas la désagréable surprise de voir d'un seul coup notre dotation largement amputée, certains faisant semblant de ne pas comprendre, comme cela s'est produit il y a quatre ou cinq ans !

Pour tenir l'engagement pris par le Premier ministre en 1990 à Arras de réaliser la rénovation de V.R.D. du bassin minier du Nord - Pas-de-Calais dans les dix ans à venir - je dirai même dans les huit ans - afin de permettre la rénovation des logements, il sera nécessaire d'attribuer à ces bassins une dotation de 1,6 milliard de francs, en francs constants, pendant cette période.

Avez-vous l'intention de nous apporter l'aide nécessaire pour que l'on puisse atteindre cet objectif ? Ces opérations peuvent-elles être incluses dans un contrat de plan, comme l'a signalé mon ami Marcel Wacheux, et intégrées dans le processus nous menant au mandat de gestion pour le patrimoine du bassin minier du Nord - Pas-de-Calais, en particulier ?

Monsieur le ministre, Marcel Dehoux, il y a un instant, a attiré votre attention sur les zones d'entreprises. Il en est une qui nous tient particulièrement à cœur, celle de Douvrin-Billy-Berclau, qui doit être en quelque sorte la zone d'équilibre par rapport à celles de l'Est et de l'Ouest du Nord - Pas-de-Calais, c'est-à-dire Dunkerque, d'un côté, et le Valenciennois, de l'autre.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, nous avons évité que le GIRZOM ne s'engloutisse dans ces terrains miniers qui - chacun le sait - connaissent des problèmes considérables de circulation et de réseaux d'eau. Il sera doté, en 1992, de 180 millions de francs, comme vous le souhaitez. Le débat en commission a d'ailleurs contribué à améliorer les choses.

Quelle sera son évolution ? Il est inconcevable ce soir - et le ministre de l'économie et des finances m'en ferait reproche, ce dont je tiens à me garder - de s'engager sur l'objectif que vous avez fixé.

De quelle manière pouvons-nous l'envisager ? Vous avez vous-même apporté la réponse. Si, pour la stratégie de développement et d'aménagement du Nord - Pas-de-Calais, la restructuration et l'aménagement du territoire du bassin minier constituent un objectif essentiel et prioritaire, il faut dès lors trouver le moyen d'intégrer le GIRZOM dans le noyau dur du futur contrat de plan que l'on signera en 1993, lequel s'inscrit dans une perspective d'engagement de l'Etat sur plusieurs années. Nous pourrions même, puisque la région et les départements contribuent pour une part à abonder les crédits du GIRZOM, avoir une réelle discussion pour une gestion, sous la responsabilité des élus, de l'effort en faveur de la voirie et de l'aménagement. Je suis de ceux qui pensent que plus les années passeront, moins il faudra s'accrocher exclusivement à la voirie et plus il faudra être relativement souple pour, au dernier moment, se priver peut-être de 150 à 200 kilomètres de voirie, qui ne seraient plus utiles, afin de privilégier un effort d'aménagement du territoire sur la voirie rénovée. Mais cela doit se faire de manière décentralisée, sous le pilotage des élus responsables de l'aménagement du territoire du bassin minier. C'est dans le contexte des contrats de plan que nous devons réfléchir à cette perspective.

En ce qui concerne la zone de Douvrin, je l'ai tout à l'heure associée à ce que nous sommes en train de négocier sur le secteur du Valenciennois et de la Sambre.

Je n'ai pas eu l'occasion de dire à M. Dehoux, et je le prie de m'en excuser, que le commissaire Millan nous a fait remarquer que notre dossier « objectif zone d'entreprises » serait d'autant plus fort que nous arriverions à le présenter comme un dossier franco-belge. En effet, les zones belges, situées de l'autre côté d'une frontière qui n'a rien de physique, s'inquiètent fortement de voir la Commission des Communautés européennes accorder un régime fiscal particulier ou dérogatoire sur des secteurs comme le Valenciennois ou la Sambre, qui, dès lors, placerait les secteurs de Mons ou de Charleroi dans une position de déséquilibre. Nous devons donc - et nous sommes en train de le faire - préparer un dossier franco-belge, qui lui donnera à mon avis une chance supplémentaire d'être pris en compte. Le secteur de Douvrin est bien sûr associé à cette démarche.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Philippe Legras.

M. Philippe Legras. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, la situation actuelle démontre, s'il en était besoin, et quoi que vous affirmiez, que les politiques d'aménagement du territoire suivies depuis de nombreuses années sont, sans que vous en soyez les seuls responsables, un échec.

Or, alors que la nécessité est évidente, même désormais pour l'Elysée, et que l'attente est pressante et unanime, votre budget affiche une diminution initiale de quelque 18 p. 100, ce qui revêt l'apparence d'une provocation, à moins que cela n'exprime l'impuissance.

A la veille d'un C.I.A.T. consacré au monde rural dont nous ne nions pas qu'il soit ambitieux et au lendemain de déclarations présidentielles dont nous ne doutons pas qu'elles soient sincères...

M. Eric Raoult. Si !

M. Philippe Legras. ... notre préoccupation est de savoir si votre budget, comme d'ailleurs celui de votre collègue de l'agriculture, vous permettra de dégager les moyens suffisants pour faire face à l'urgence et enclencher une politique de sauvegarde de l'espace et du monde rural.

Qu'il s'agisse du rail ou de la route, des services publics, parapublics ou privés, des hôpitaux, des bureaux de poste, des perceptions, des logements sociaux, des écoles ou des gares, leur présence, leur implantation, leur modernisation, leur développement sont nécessaires au monde rural vivant. Aussi, monsieur le ministre, entendez-vous faire admettre la prise en compte de ratios spécifiques aux zones rurales, mettre en application le principe d'une clause de sauvegarde rurale dans toute décision budgétaire, proposer un moratoire sur les décisions touchant les services publics dans ces zones en l'attente d'un plan global rural, et, enfin, obtenir, dès 1992, des moyens financiers et une souplesse de mobilisation accrues, à la hauteur de la situation et des engagements annoncés par le Président de la République ?

L'appel du 29 septembre doit être entendu et des mesures concrètes et urgentes doivent être prises en faveur d'un monde rural qui, désormais, est naturellement et légitimement exigeant. C'est d'ailleurs ce à quoi travaille la mission parlementaire sur l'avenir du monde rural présidée par notre ami Pierre Estève. La bonne volonté et les intentions ne suffisent plus. Les moyens et les décisions concrètes s'imposent pour la restauration de la confiance et de l'espoir du monde rural. Je vous le dis, monsieur le ministre d'Etat, avec conviction et avec passion pour la ruralité française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, j'ai répondu par avance, dans mon intervention à la tribune, à l'essentiel des questions que vous venez de poser.

Je rappelle que les moyens d'action de l'aménagement du territoire, après l'abondement que nous avons évoqué à plusieurs reprises, augmenteront de 9,9 p. 100, et que la part spécifiquement rurale, c'est-à-dire la F.I.D.A.R. et le F.I.A.M., augmentera, elle, de 17 p. 100. C'est bien là l'affirmation, non par des discours, mais par des actions claires, d'une priorité qui devra se concrétiser tout au long de l'année 1992.

Nous avons indiqué que, dans les semaines à venir, un C.I.A.T. serait spécifiquement consacré au monde rural. Ce sera la première fois que cette spécificité sera affirmée avec autant de détermination et autant de force. J'ai la conviction que les différentes mesures - les différents axes de travail que j'ai évoqués devant votre mission parlementaire, puis de nouveau tout à l'heure à la tribune, sont la marque d'une politique ambitieuse pour le monde rural, politique que nous avons élaborée bien avant ce que vous avez appelé l'appel du 29 septembre mais dont, bien entendu, nous ne pouvons que nous réjouir qu'elle ait été confortée par cet appel.

M. le président. La parole est à M. Eric Raoult.

M. Eric Raoult. « Pour casser les ghettos, il faut d'abord créer des emplois. »

Cette remarque de bon sens, monsieur le ministre d'Etat, vous l'avez faite le 19 septembre en venant à Montfermeil prendre le relais de l'Etat, ou plutôt remplacer Bernard Tapie.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. C'est perfide !

M. Eric Raoult. Mais cette remarque va-t-elle s'appliquer aussi à l'Ile-de-France ?

Les élus de la région parisienne et de sa banlieue en difficulté sont inquiets depuis quelques jours du lancement d'un nouveau et faux débat : lors d'un récent C.I.A.T., vous avez déclaré qu'il fallait freiner « la croissance des entreprises et des emplois en Ile-de-France ».

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Surtout dans l'ouest parisien !

M. Eric Raoult. Or les services de la direction régionale du travail viennent de publier leurs statistiques du chômage, statistiques où il apparaît que la croissance des emplois en Ile-de-France est nulle depuis un an et que le nombre de chômeurs augmente de 10 000 par mois, soit le tiers du chiffre national. Le nombre de chômeurs en Ile-de-France est passé de 430 000 à 530 000 en un an.

Vous le savez, monsieur le ministre, à la base des cités-ghettos, il y a d'abord le chômage des jeunes, un drame que, dans ces banlieues difficiles, seules la création d'emplois dans les P.M.E., et surtout la création de nouvelles entreprises, nous permettront de résoudre.

Contester cette réalité économique et d'aménagement, montrer du doigt l'Ile-de-France et son développement, en faire, si j'ose dire, un bouc émissaire des difficultés rurales, n'est-ce pas remettre en cause l'ensemble de votre politique des banlieues ?

Croyez-vous vraiment qu'en remettant en cause le potentiel d'emplois en région parisienne, on réussira à casser les dizaines de ghettos que compte l'Ile-de-France ? Ce n'est pas en appauvrissant en emplois et en entreprises la banlieue de Paris que l'on enrichira la Seine-Saint-Denis !

Pouvez-vous donc nous préciser vos intentions, car certaines déclarations - plus que certains « mots » - suscitent de réelles inquiétudes depuis quelques jours. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, nous nous connaissons trop bien pour que je puisse imaginer que vous fassiez un parallèle entre les mots auxquels vous avez fait allusion et les déclarations que j'ai pu faire. Ce sont deux domaines entièrement différents et je condamne totalement les mots que vous avez entendus de la part de certains de vos collègues.

M. Eric Raoult. Non, non ! Je ne parle pas de cela !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Allons, monsieur Raoult ! Ce n'est pas la première fois que nous nous rencontrons. Nous allons finir par nous connaître par cœur ! Nous nous sommes même rencontrés sur le terrain, ce qui est toujours un vrai plaisir, surtout quand cela nous permet de débattre.

Sur l'affaire de la région Ile-de-France, il faut être cohérent. Vous ne pouvez pas avoir applaudi la déclaration de votre collègue sur l'espace rural il y a quelques minutes et prétendre qu'il ne faut rien changer à ce qui se passe en région Ile-de-France. En tout cas, je ne peux pas, moi, apporter à M. Ollier ou à M. Perben de réponse positive si je vous dis qu'en effet, il ne faut en rien toucher à l'évolution de la région Ile-de-France.

L'aménagement du territoire est un tout, et il n'y a pas d'aménagement possible sans maîtrise du développement de la région Ile-de-France. Attention : je dis bien « maîtrise du développement », et non pas croissance négative.

Un développement maîtrisé de la région Ile-de-France, cela veut dire 750 000 emplois nouveaux dans les quinze prochaines années, selon l'objectif du schéma directeur. C'est à cette seule condition que nous parviendrons, à la fois, à une meilleure régulation de l'aménagement du territoire français et à un meilleur aménagement interne de la région Ile-de-France.

Nous pouvons, me semble-t-il, être d'accord sur l'objectif. Dès lors, la manière d'agir en région Ile-de-France revêt une importance considérable et devient, vous avez raison de le dire, un enjeu essentiel. En effet, si les nouveaux emplois se concentrent tous dans les mêmes bassins, il y aura des zones de dépression au sein de la région et l'on verra s'aggraver les phénomènes comme ceux que vous vivez à Montfermeil.

L'objectif d'une croissance maîtrisée doit donc s'accompagner d'un véritable aménagement interne de la région Ile-de-France et d'une reconquête réelle de la banlieue. C'est la seule manière de procéder et, lorsque j'évoque la perspective de 30 000 emplois publics et autres délocalisés dans les prochaines années, cela recouvre dans mon esprit des délocalisations en province et des « dessertements » en banlieue. Les deux mouvements doivent aller de pair. Il ne serait pas normal que la banlieue demeure un secteur en très graves difficultés alors que nous aurions réussi des délocalisations en province. Ce serait même absurde.

En même temps, nous devons rechercher, comme nous avons commencé à le faire, une amplification de toutes les ressources locales permettant d'offrir aux jeunes des possibilités progressives d'activité et de travail. Je crois profondément à la mobilisation des chefs d'entreprise au sein d'une fondation comme Entreprise et quartiers. Je crois profondément à la mobilisation dans les départements des chefs d'entreprise pour faire sortir de l'exclusion un certain nombre de jeunes en difficulté. C'est l'addition de toutes ces actions qui nous permettra d'envisager non seulement un aménagement du territoire maîtrisé, mais aussi plus de justice dans l'équilibre de nos villes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Même M. Brard devrait applaudir ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. J'observe !

M. le président. La parole est à M. Pierre Raynal.

M. Pierre Raynal. Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, il n'y a pas d'aménagement du territoire sans désenclavement.

Elu d'un département particulièrement isolé dans ses montagnes, tout au moins jusqu'à présent, je voudrais traduire ici le désir intense d'une ouverture vers l'extérieur. C'est une question de vie ou de mort.

Je vous poserai quelques questions simples.

Qu'en est-il, par exemple, du réseau autoroutier dans le Massif central ? Certes l'A 75 est réalisée jusqu'au sud-est du Cantal, mais des questions se sont posées l'année dernière quant à la poursuite de cet itinéraire vers Béziers et des retards ont été annoncés. Nous souhaiterions que vous puissiez apaiser nos craintes.

Qu'en est-il par ailleurs de l'autoroute Clermont-Ferrand-Périgueux ? Je sais que des problèmes d'écologie ont retardé l'étude et la définition du tracé. Ce tracé est-il définitivement établi ? Dans combien de temps pourra-t-on connaître l'itinéraire d'un axe qui intéresse fortement l'ouest de mon département ?

En attendant qu'une liaison à grande circulation ne relie ces deux autoroutes et, en tout cas, l'A 75 au chef-lieu de notre département qui est particulièrement enclavé, avant que ne voie le jour « l'autoroute verte » dont on parle ici où là, ne serait-il pas possible d'accélérer, dans le cadre des contrats Etat-région, la réalisation d'un tel itinéraire par les routes nationales 122 et 120 ? Cette « épine dorsale » du département a besoin de se réaliser à travers les déviations qui sont en cours ou qui vont être lancées. Pouvez-vous nous assurer que les travaux se dérouleront selon une cadence annuelle suffisamment rapide pour que nous puissions en voir la fin ?

Il y a, sur cet itinéraire, un obstacle important, le tunnel du Lioran. Il n'est dans les moyens ni du département ni de la région d'en assurer l'ouverture. L'Etat pourra-t-il prendre en charge cette opération, et dans combien de temps ?

Enfin, monsieur le ministre d'Etat, la liaison aérienne Aurillac-Paris rencontre des difficultés. Elle est soutenue par le département, la ville et le Sivom d'Aurillac et la chambre de commerce, mais elle a encore besoin du concours de la D.A.T.A.R. Pouvez-vous nous assurer que ce concours se poursuivra encore quelques années de manière à soulager les collectivités qui, à l'heure actuelle, consentent un très gros effort ?

Je vous remercie des réponses que vous voudrez bien me faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, nous savons combien est importante pour votre région la question du désenclavement. J'ai eu l'occasion récemment, lors d'une communication en conseil des ministres sur les problèmes de la montagne, d'indiquer que pour différents axes, en particulier l'A 75, le délai de 1996 serait respecté.

M. Patrick Ollier. Et pour l'A 51 ?

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. C'est donc un engagement fort qui a été pris. Il nécessitera, bien entendu, la vigilance de tous quant aux programmations qui seront arrêtées d'ici à 1996.

Les différentes voies que vous avez évoquées sont incluses dans le contrat de plan Etat-région Auvergne. Ce contrat de plan n'a subi, pour l'instant, aucun décalage et, bien entendu, nous veillerons à ce qu'il soit totalement respecté.

De même, nous sommes attentifs aux problèmes de l'aérodrome d'Aurillac. Nous réfléchissons sur son devenir. La D.A.T.A.R., d'ailleurs, y travaille, et nous aurons sans doute l'occasion, lors d'un C.I.A.T. ultérieur, d'annoncer des décisions.

M. le président. Pour le groupe U.D.C., je suis saisi d'une question de M. Bouvard. Or je constate qu'il est manifestement dans l'impossibilité de poser cette question lui-même, bien que présent dans l'hémicycle. (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Cela va sans dire !

M. le président. Je remercie donc M. Georges Chavanes de bien vouloir poser la question du président de séance.

La parole est à M. Georges Chavanes.

M. Georges Chavanes. Monsieur le ministre d'Etat, je vais donc lire la question de notre président de séance.

« Le territoire rural de Bretagne centrale, que je représente à l'Assemblée nationale, dépend, en grande partie, pour son avenir, de ce qui sera fait dans le domaine de l'aménagement du territoire, c'est-à-dire, au premier chef, de son désenclavement.

« J'avais évoqué devant vous, au printemps, le projet de suppression par la S.N.C.F. de la desserte ferroviaire marchandises Questembert-La Brohinière reliant du sud au nord les voies Rennes-Quimper à Rennes-Brest. Vous avez bien voulu me faire recevoir, avec M. le sénateur Josselin de Rohan, le 13 juin dernier, par un membre de votre cabinet.

« Hélas ! en dépit de l'accueil très positif que nous avons reçu, le ministère des transports n'a pas cru devoir donner une suite favorable à notre demande et la S.N.C.F. a fermé les trois quarts sud de la ligne en septembre.

« Qui plus est, voici quinze jours, nous apprenions que, du fait des restrictions budgétaires, les crédits d'Etat prévus pour la déviation du camp de Coëtquidan entre Ploermel et Ploëzan-le-Grand, sur la nouvelle R.N. 24 à quatre voies, risquaient d'être étalés dans le temps.

« Or, cette artère est tout à fait essentielle pour que l'ensemble de la Bretagne du sud, et notamment le pays de Ploermel, soit relié à Rennes, à Paris et à l'Europe et permette ainsi l'essor économique de notre région.

« Le département du Morbihan est déjà durement touché par le report des opérations de déviation de La Roche-Bernard au sud et je viens donc vous demander s'il vous est possible de nous rassurer pour ce qui est de la R.N. 24 dont je vous rappelle qu'un accord conclu entre l'Etat et la région prévoit une clé de financement de 70 p. 100 Etat et 30 p. 100 collectivités territoriales, la fin des travaux devant intervenir pour 1994.

« Je vous demande instamment, monsieur le ministre d'Etat, d'user de votre influence afin qu'en dépit des difficultés économiques actuelles, les travaux entrepris pour la mise à quatre voies de la R.N. 24 continuent au même rythme que celui qui avait été envisagé dans le plan Etat-région. »

M. le président. Je vous remercie, cher collègue, d'avoir respecté votre temps de parole ! (*Sourires.*)

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député Chavanes-Bouvard (*Sourires*), je vais m'efforcer de vous apporter une réponse sur un dossier que vous connaissez, je dois le dire, beaucoup mieux que le ministre de l'aménagement du territoire pour le suivre depuis de nombreuses années. Elle concerne directement le département dont vous êtes ici le représentant.

Je commencerai par la déviation de Coëtquidan, sur la nationale 24. Ce dossier est en fin de phase préparatoire, la D.U.P., d'après les informations qui me sont fournies, étant actuellement proposée à la signature du ministre de l'équipement que vous recevrez demain dans cette enceinte.

Sans attendre, les services de la direction départementale de l'équipement ont mené à bien les acquisitions par une série de transactions amiables. Cette réalisation pourra commencer, au titre du contrat de plan, dès 1992. La procédure a été plus longue que prévu, en particulier dans la phase de concertation, ce qui a retardé l'ensemble du dispositif.

Je laisserai le soin au ministre de l'équipement de vous apporter des précisions sur l'aboutissement de cette affaire, faute de disposer des éléments nécessaires pour le faire moi-même.

Sur la fermeture de la ligne ferroviaire Questembert-la Brohinière, un combat acharné se poursuit depuis plusieurs années pour maintenir cette liaison dont le maintien définitif dépend du niveau d'activité qu'il sera possible d'assurer sur ce secteur.

Nous nous sommes donné - nous en étions convenus lorsque j'avais la responsabilité du ministère des transports - un délai pour voir si les perspectives de création de zones d'activité pouvaient, à moyen terme, déboucher sur un accroissement du trafic et justifier un effort pour le maintien de cette voie ferrée.

Je crois que ce délai n'est pas tout à fait achevé. Je suis prêt, laissant à la S.N.C.F. la responsabilité des décisions pour ce qui concerne le fonctionnement économique de la voie, à poursuivre, dans les tout prochains mois et en liaison avec les autorités régionales, la réflexion pour ce qui touche à l'aménagement du territoire.

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre, de cette réponse. (*Sourires.*)

Nous passons à une question d'un député non inscrit.

La parole est à M. Alexis Pota.

M. Alexis Pota. Monsieur le ministre d'Etat, nous allons maintenant faire un tour dans l'hémisphère sud (*Sourires*), dans cette île de la Réunion que vous connaissez bien.

Vaste de 2 500 kilomètres carrés, dont beaucoup de zones de montagne, le département doit faire face à une croissance démographique quatre fois plus rapide que celle de la métropole. Songez qu'en l'an 2000 - dans neuf ans seulement - nous compterons 100 000 habitants de plus. Il nous faut donc, dans les espaces restreints dont nous disposons, faire des opérations d'aménagement, créer des pôles d'activités industrielles et touristiques, attirer des gens vers les zones de mi-hauteur, en rendant celles-ci plus attrayantes.

C'est pour cette raison que la loi n° 84-747 du 2 août 1984 relative aux compétences des régions Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion, a prévu l'élaboration pour les conseils régionaux des D.O.M. d'un schéma d'aménagement régional.

Au terme de la procédure fixée par le décret n° 88-899 du 29 août 1988, le conseil régional de la Réunion, par délibération en date du 28 août 1990, a adopté son schéma d'aménagement ; il aura donc fallu deux ans de travail au conseil régional sous la présidence du Dr Pierre Lagourgue.

Ce document soumis à la consultation du Comité économique et social, du comité de la culture, de l'environnement et de l'éducation des communes, et mis à disposition du public, jette les bases d'une politique globale et cohérente d'aménagement de notre île.

Le 4 septembre 1990, la délibération et le dossier concernant le schéma d'aménagement régional ont été remis à M. le préfet de la Réunion pour transmission à M. le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, en vue de sa présentation au Conseil d'Etat.

Depuis cette date - cela fait maintenant quatorze mois - ce document essentiel pour notre développement est toujours en attente. Ce retard, vous le comprenez bien, favorise la spéculation foncière, puisqu'il est connu de tous.

Des dispositions ont-elles été prises, monsieur le ministre, afin que notre schéma d'aménagement acquière dans les meilleurs délais sa force juridique ? Le Gouvernement se désintéresse-t-il de cette préoccupation très urgente du conseil régional ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, je vous remercie d'avoir déclaré que je connaissais bien l'île de la Réunion. Vous la connaissez nettement mieux que moi. J'ai effectivement eu l'occasion et le plaisir d'être accueilli dans ce département et d'avoir rencontré les autorités locales, mais je n'aurai pas la prétention de connaître l'ensemble des éléments d'un problème aussi complexe que le devenir de l'île de la Réunion.

Tout un travail a été effectué par les autorités. Vous l'avez décrit. Les autorités ont transmis au Gouvernement des propositions sur un schéma d'aménagement. Ce schéma d'aménagement est depuis quelque temps en cours d'instruction au ministère de l'équipement et je pense que vous aurez l'occasion d'interpeller M. Quilès à ce sujet dans le débat de demain.

Il faut en terminer avec l'instruction de ce schéma d'aménagement, de façon à apporter une réponse crédible et précise aux autorités locales de la Réunion. Je signale que M. Dupont, délégué à l'aménagement du territoire, sera présent à la Réunion au début du mois de décembre. Il aura l'occasion de rencontrer les autorités et d'étudier avec elles de quelle manière on peut « boucler » la procédure sur ce schéma d'aménagement.

Enfin, en ce qui concerne la responsabilité de l'aménagement du territoire, nous avons, en accord avec M. Louis Le Penec, mis en place à la Réunion des dispositifs que nous connaissons bien sur le territoire métropolitain - je pense en particulier au commissariat à l'industrialisation - et dont le travail commence à être reconnu sur l'île.

Voilà ce que je peux vous dire en l'état actuel de mes connaissances. Ma réponse sera sans doute complétée par celle de M. Quilès. Et des éléments supplémentaires pourront vous être fournis après la visite de M. Dupont.

M. le président. Nous en revenons au groupe socialiste.

La parole est à M. Pierre Esteve.

M. Pierre Esteve. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le décret instituant la prime d'aide à l'investissement industriel en zone rurale, communément appelée P.A.T. - petits projets, ardemment souhaitée par l'ensemble des membres de la mission sur l'espace rural, a été signé. Les zones défavorisées bénéficiaires de cette disposition en mesureront les avantages pour la revitalisation de l'espace rural. Nous remercions les ministres chargés de l'aménagement du territoire et de l'aménagement rural de leur détermination à aller dans le sens que nous souhaitons.

Jusqu'à présent, les zones rurales ne bénéficiaient quasiment jamais de la P.A.T. Or c'est bien le développement en milieu rural des activités non agricoles, artisanales ou industrielles, à côté des activités agricoles proprement dites, qui permettra de maintenir un espace rural dynamique, et parfois tout simplement de sauvegarder la vie.

Les dispositions de ce décret prennent en compte les structures industrielles ou artisanales génératrices de vingt emplois et plus et d'un montant d'investissement de 2 à 20 millions de francs.

En associant M. René Massat, député de l'Ariège, à ma question, je vous demande, dans un souci d'efficacité accrue, s'il ne conviendrait pas de revoir les conditions d'éligibilité des projets susceptibles d'être présentés...

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Pierre Esteve. ...comme le souhaite d'ailleurs ardemment l'ensemble des membres de la mission de l'espace rural, toutes tendances politiques confondues...

M. Patrick Ollier. Tout à fait !

M. Pierre Esteve. ...et de ramener le nombre d'emplois dans une fourchette qui pourrait se situer entre cinq et dix emplois et à partir d'un investissement d'un million de francs.

M. Philippe Legras et M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Pierre Esteve. Je vais finir par être suspect si je suis toujours approuvé par la droite. *(Sourires.)*

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. En effet ! *(Sourires.)*

M. le président. C'est l'unanimité !

M. Patrick Ollier. Nous savons reconnaître les qualités !

M. Pierre Esteve. Par ailleurs, certaines régions hésitant à signer un contrat avec l'Etat, ne pensez-vous pas que le département pourrait, dans certaines circonstances, si cette tendance se confirmait, combler le vide ?

Enfin, comme j'ai eu l'occasion de le dire à M. le ministre de l'agriculture, il faut, lors du prochain C.I.A.T., faire passer dans les faits, avec les engagements financiers nécessaires, la volonté de Mme le Premier ministre de redonner une priorité à l'aménagement rural, laquelle a d'ailleurs été réaffirmée avec force hier par M. le Président de la République lui-même. *(« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Monsieur le député et cher président Esteve, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer en ce qui concerne la prime d'aménagement du territoire « petits projets ».

Je rappelle que le volume financier qui sera reporté et celui qui est inscrit au budget 1992 nous permettront un effort sans précédent, et que les dispositions qui ont été mises en œuvre vont dans le bon sens.

Il est exact que le seuil de vingt emplois peut apparaître comme trop élevé. A cet égard, j'ai entendu avancer le chiffre de trente. Je tiens à préciser que c'est une erreur d'interprétation. Il est vrai que le texte est de lecture difficile car il renvoie à des textes antérieurs. Je précise donc qu'il s'agit bien de vingt emplois.

M. Georges Chavanes. Ce n'est pas ce qui est écrit dans le décret !

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Si vous le permettez, monsieur Chavanes, je vous donnerai une explication hors séance, car celle-ci est longue et complexe. Mais je vous garantis que c'est bien vingt emplois !

M. Georges Chavanes. Dans le décret, il est marqué trente !

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Non ! C'est par rapport au décret précédent. Vous devez vous reporter au décret créant la prime d'aménagement du territoire. Vous verrez qu'il faut mettre les deux en cohérence. Je confirme qu'il s'agit bien de vingt emplois.

Cela dit, monsieur Chavanes, je considère ce seuil de vingt emplois comme élevé. Et c'est vrai qu'au moment de le signer, je me suis interrogé. Mais il avait suivi un long cheminement et certaines régions signataires avaient déjà des dossiers en attente. Aussi avons-nous préféré laisser paraître ce décret avec ce seuil de vingt, quitte à le revoir maintenant à la baisse, dans la fourchette que vous avez évoquée et qui me paraît raisonnable et réaliste. Personnellement, je considère que cette capacité d'aider à l'implantation d'emplois industriels dans les zones rurales est essentielle pour la redynamisation du terrain. Nous avons là un bon instrument - qu'il nous appartiendra d'améliorer - au service de cette grande ambition qu'est la dynamisation du monde rural. *(« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Claude Miquieu.

M. Claude Miquieu. Monsieur le ministre, ma question concerne la formation des acteurs du développement local, quel que soit leur statut, qu'ils soient salariés des collectivités territoriales ou salariés des comités et structures de développement local, qu'ils soient élus des collectivités ou même élus associatifs. Le professeur Lacour a reçu, à ce sujet, une mission du Premier ministre en 1990. Il a remis sa copie à votre

prédécesseur au mois de février 1991. Dans le prolongement de ce rapport, il serait utile de créer un observatoire pédagogique permanent et actualisé des formations existantes.

Certes, il ne s'agit pas de réglementer dans un cadre étroit le fonctionnement de ces réseaux, mais plutôt d'exprimer la volonté de votre ministère de définir une règle du jeu de ce que doit être la formation des acteurs du développement local. Notre objectif commun est d'avoir sur le terrain des acteurs formés et motivés.

Quelles suites envisagez-vous de donner aux propositions du professeur Lacour. Acceptez-vous d'organiser une table ronde avec les responsables concernés. Enfin, acceptez-vous de demander à vos services la mise en place de cet observatoire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, nous avons effectivement reçu le rapport du professeur Lacour et nous sommes en train d'examiner avec M. André Laignel la manière de donner suite à un certain nombre de propositions. Mais j'aimerais vous faire part de notre appréciation « instinctive ».

C'est un gigantesque problème de savoir quel type de formation initiale et de formation continue donner aux acteurs du développement local.

Et faut-il réellement traiter les acteurs du développement local en milieu rural de manière différente des acteurs du développement local en milieu urbain ?

Quand je regarde quelle a été l'évolution du développement social des quartiers ces dernières années, je constate que des hommes et des femmes, souvent jeunes, se sont totalement impliqués et effectuent, depuis deux, trois, quatre ans, une tâche considérable sur le terrain.

Il existe aussi, dans certains schémas de développement intercommunaux en milieu rural, des acteurs de développement local qui mènent une action très importante.

Faut-il les traiter différemment ?

Nous nous orientons plutôt vers la mise en place de structures de formation continue - ou le soutien à des structures existantes - qui permettraient aux acteurs du développement local, rural ou urbain d'échanger leurs procédures, leurs connaissances et les références qu'ils ont, et peut-être aussi de créer entre eux les éléments d'une bourse d'emplois. Il faut, en effet, leur proposer des possibilités de carrière au bout de trois ou quatre ans, pour qu'ils ne s'enterraient pas *ad vitam aeternam* sur le même site, ce qui, souvent, porte préjudice à une véritable animation sur le terrain.

En déterminant les objectifs de formation de ces acteurs, il faudra de toute façon tenir compte des responsabilités exercées par les centres de formation des personnels des collectivités territoriales.

Ma dernière observation s'adressera plus particulièrement à M. Balligand, que j'ai rencontré récemment au congrès du Conseil national des économies régionales. Il y a, sur le territoire français, plusieurs structures qui s'intéressent au développement local, départemental et régional. Ne peut-on pas, avec l'appui de la D.A.T.A.R., envisager une plus grande coordination entre ces différentes structures, afin d'obtenir une plus grande synergie et un véritable partenariat dans les prochains mois et les prochaines années ?

M. le président. La parole est à M. Gaston Rimareix.

M. Gaston Rimareix. Abandonnant quelques instants ma casquette de rapporteur pour avis, je souhaite, monsieur le président, poser une question sur le désenclavement du Limousin.

Cette région, monsieur le ministre, est restée très longtemps à l'écart des grands axes de communication.

Un certain nombre d'engagements ont été pris ces dernières années - il faut s'en réjouir - en ce qui concerne à la fois la desserte T.G.V. et la desserte routière et autoroutière. C'est sur ce dernier point que je vous interrogerai.

En ce qui concerne la desserte routière, trois itinéraires ont été retenus : l'autoroute concédée Clermont-Ferrand - Bordeaux ; la nationale 145, dite Centre-Europe - Atlantique, qui a été inscrite dans le contrat Etat-Région, avec un effort particulier et important de l'Etat ; enfin, la voie autoroutière 20, de Paris à Toulouse, en passant par Limoges.

Mais la régulation des crédits de l'an dernier a entraîné l'annulation de certains d'entre eux sur cet itinéraire, et les chiffres, que nous connaissons maintenant, figurant dans le projet de budget pour 1992 indiquent un nouveau retard, ce qui compromettra inévitablement la réalisation pour 1996.

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour essayer de rétablir ces crédits et faire en sorte qu'aucun retard ne soit pris dans l'aménagement de cet axe autoroutier, qui conditionne le développement d'une région confrontée à de nombreuses difficultés économiques ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, la A 20 est un axe que je connais fort bien en tant qu'élu local. Comme vous l'avez indiqué, la régulation budgétaire a entraîné la suppression, au cours de l'année 1991, de crédits relativement importants sur cette voie totalement prise en charge par l'Etat. Il était nécessaire, par ailleurs, que l'échéancier de sa réalisation soit clarifié.

C'est pourquoi, dans le cadre de la communication que j'évoquais tout à l'heure en réponse à M. Raynal, il a été affirmé pour la première fois que 1996 serait la date butoir pour la réalisation de la A 20 jusqu'à Brive. C'est un élément tout à fait positif, puisqu'aucun délai de réalisation n'avait été jusque-là fixé dans aucun document, de quelque nature qu'il soit.

Par ailleurs, le ministre de l'équipement, mon collègue Paul Quilès, répondant, vendredi dernier, 18 octobre, à une question au Sénat, a confirmé cette date butoir de 1996 et a indiqué qu'il veillerait, dans le cadre de son ministère, à ce que soient dégagés les moyens nécessaires pour rattraper le retard de programmation et permettre l'achèvement des travaux à cette date.

M. le président. Il nous reste trois questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. Eric Raoult.

M. Eric Raoult. Monsieur le ministre, ma question pourrait se résumer en une interrogation : où est passée la loi d'orientation sur la ville ? En effet, cette loi, dite anti-ghetto, était prioritaire. Nous l'avons d'ailleurs discutée selon la procédure de l'urgence absolue. Elle a fait l'objet d'un débat vif, mais foisonnant et intéressant, où l'opposition a joué un rôle que vous avez vous-même reconnu comme positif. La L.O.V. - puisque tel était le nom que vous aviez donné à cette loi - a été présentée avec force médiatisation, et était largement tournée vers les élus locaux.

Ceux-ci en ont d'ailleurs étudié l'application dans le cadre de leur propre ville. Ce qui devait être une révolution contre l'égoïsme urbain n'a toujours pas fait l'objet du moindre décret d'application six mois après son adoption !

Monsieur le ministre, avouez que l'urgence ne semble pas avoir été absolue ! Nos critiques quant à l'impréparation, à l'inadaptation, à l'inapplication et à l'effet d'affichage de la L.O.V. n'étaient pas infondées ! Et comment ces dispositions, si elles venaient à être précisées, s'inscriraient-elles dans vos perspectives budgétaires nationales mais aussi locales pour 1992, 1993 et 1994, et dans les politiques d'aménagement local, notamment quant à l'application des plans d'occupation des sols, pour les élus des villes concernées ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Philippe Lepras. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Merci, monsieur le député, de reconnaître enfin à la L.O.V. des mérites qui n'étaient pas aussi évidents lors du débat !

M. Eric Raoult. Je n'ai pas dit tout à fait ça quand même !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Cela s'est déjà produit pour les lois de décentralisation et dans un certain nombre de domaines. Par conséquent, je ne désespère pas !

Cette loi d'orientation sur la ville, imaginée à l'extrême fin de 1990, élaborée, votée dans le courant de 1991, verra l'intégralité de ses textes d'application publiés avant la fin de l'année 1991.

En 1992, sera préparée la mise en œuvre concrète de ces dispositions sur le terrain. Elles s'appliqueront de façon obligatoire au 1^{er} janvier 1993, puisque c'est à cette date - comme il avait été prévu - que les éléments contraignants figurant dans la loi seront en place.

Nous n'avons donc aucun retard dans l'application de la loi.

Mais je vous remercie de m'avoir interpellé. C'est en effet le rôle du Parlement de stimuler le Gouvernement pour l'amener à faire mieux encore là où il faisait déjà très bien. *(Sourires.)*

M. Michel Dinet. Très bien.

M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, vos discours sont séduisants et les intentions que vous affichez intéressantes. Mais la mise en œuvre d'une vraie politique d'aménagement du territoire nécessite une volonté et des moyens.

Je ne vais pas répéter les discours prononcés par mes prédécesseurs, M. le président ne me le pardonnerait pas, certains collègues non plus, d'ailleurs. Je souhaite simplement vous appeler à prendre des décisions qui devraient permettre de mettre vos actes en accord avec vos discours.

M. Raoult a évoqué tout à l'heure la L.O.V., qui a été votée il y a six mois. Moi, je parlerai de la loi montagne, qui, elle, monsieur le ministre d'Etat, a été votée il y a six ans. A la demande de l'Assemblée, j'ai rédigé un rapport sur l'application de cette loi. Ce rapport, qui a été approuvé à l'unanimité, montre que vingt-quatre articles de ce texte ne sont toujours pas en vigueur faute de décret d'application. Je vous recommande, monsieur le ministre d'Etat, de lire ce rapport que je vous ai d'ailleurs adressé au mois de juin dernier.

Je veux, moi aussi, une loi-cadre sur l'aménagement du territoire. Je vous ai écrit à ce propos le 2 juillet dernier. Je souhaite, là aussi, que vous indiquiez clairement vos intentions, car, tout à l'heure, s'agissant d'aménagement rural, vous avez parlé au conditionnel. L'affirmation semblerait s'être transformée en intention.

Je souhaite également vous interroger sur les décisions qui permettraient de faciliter la tâche des élus locaux sur le terrain en vue de développer l'emploi et les activités propres à maintenir la vie dans les hautes vallées de montagne.

Etes-vous prêt, monsieur le ministre d'Etat, à créer un système de classement pour les départements en voie de dévitalisation - pour ne pas dire désertification - qui permettrait de mettre en place cette fameuse clause de sauvegarde que je vous avais demandée et qui concerne le retrait des services publics, notamment des écoles ?

J'insiste sur ce point car, au Conseil national de la montagne, vous m'avez dit que M. Mauger qu'il devait revoir son projet à la baisse et demander au ministère de l'éducation nationale le maintien des classes uniques dans des cas très précis.

Dans ces départements classés, acceptez-vous que l'on mette en place un système de crédit d'impôt pour faciliter l'installation de P.M.I.-P.M.E., voire de certains commerces ?

Dans ces départements classés, dans ces zones en voie de désertification, serait-il possible, comme cela a déjà été demandé, d'attribuer la P.A.T.-petits projets pour cinq créations d'emplois - nous nous faisons torts d'être capables de créer des entreprises de cinq emplois dans ces zones difficiles - et non entre cinq et dix créations d'emplois, car c'est nettement plus difficile ? Je vous demande de croire ceux qui vivent les problèmes sur le terrain.

Etes-vous prêt à mettre en place le statut de la pluriactivité que nous demandons depuis deux ans ? Des promesses ont été faites et nous ne voyons rien venir.

Enfin, je demande que l'on fasse l'effort financier nécessaire pour mettre en place une véritable politique d'aménagement du territoire. Je suis de bonne volonté, mais je ne peux pas laisser passer certaines affirmations.

Vous dites, monsieur le ministre d'Etat, que l'on rajoute 220 millions de crédits. Bravo ! C'est bien ! Mais quelle est leur répartition ? Pour le F.I.A.T., par exemple, vous avez retiré 30 millions pour 1992. Vous en rajoutez 50, cela donne donc 20 millions, soit *grosso modo* une augmentation de 4 p. 100 qui équivaut à l'inflation. Bref, vous ne faites que maintenir les crédits.

Autre exemple, le F.I.D.A.R. : vous lui ajoutez 105 millions, le portant à 443 millions environ. Or, en 1987, les crédits atteignaient déjà ce niveau-là. Je ne trouve pas que ce soit là quelque chose de très marquant.

Enfin, vous nous dites que vous faites un gros effort sur le F.I.A.M., ce qui m'intéresse particulièrement en tant que président du groupe montagne de l'Assemblée nationale. Vous ajoutez 15 millions de plus, ce qui fait 35 millions. Mais, en vérité, cela fait une augmentation zéro puisque ce chiffre était déjà celui de l'an dernier, et même celui de 1987 !

Bien sûr, il y a des crédits inscrits sur d'autres fonds et sur d'autres lignes budgétaires mais puisque vous n'avez évoqué que certains crédits, je ne parle que de ceux-là !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Ne soyez pas aussi pessimiste !

M. Patrick Ollier. Je ne suis pas pessimiste. J'évoque seulement des chiffres.

Vous avez parlé d'un C.I.A.T. qui se réunira dans une quinzaine de jours. J'apprécie les orientations qui lui ont été données et je l'ai dit à M. Laignel l'autre jour. Je vous remercie d'aller dans le sens de ce que nous sommes plusieurs - tous partis confondus - à demander ici.

Comment comptez-vous financer les mesures nouvelles - ce sont les seules qui nous intéressent - que ce C.I.A.T. doit prendre d'ici à la mi-novembre, alors que nous discutons ce soir d'un budget dont les crédits semblent tout de même relativement bloqués ? Présenterez-vous dans deux mois un projet portant diverses mesures d'aménagement du territoire ou une loi rectificative ? Comment le Gouvernement va-t-il dégager les crédits nécessaires pour mettre en œuvre les intentions qu'il affiche ?

Je reconnais certes les efforts qui sont faits, mais les crédits ne sont pas au niveau où ils devraient être. La crise du monde rural n'est pas une fatalité, mais il faut pour la combattre une véritable volonté politique et des moyens budgétaires importants. Prouvez-nous, monsieur le ministre, que vous êtes animé de cette volonté en donnant à l'aménagement du territoire les moyens budgétaires dont il a besoin !

M. le président. Monsieur Ollier, vous avez posé vos deux questions, et vous avez doublé votre temps de parole pour chacune d'entre elles.

M. Patrick Ollier. Oh, je n'ai posé que ma première question. *(Sourires.)*

M. le président. Heureusement que vous êtes le dernier inscrit. Ainsi, vous ne pouvez pas donner le mauvais exemple. *(Sourires.)*

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Si quelqu'un ici n'a entendu qu'une question, c'est vraiment qu'il se trouvait dans un état de somnolence avancée, car pour répondre à M. Ollier, il faudrait que je reprenne à la fois la totalité du discours de M. le ministre d'Etat...

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Oh, non ! *(Sourires.)*

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. ... et le mien.

M. Georges Chavanes. Pitié ! *(Sourires.)*

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. M. Ollier et moi finissons d'ailleurs par ressembler à de vieux acteurs qui se donnent la réplique car c'est maintenant la quatrième fois que nous avons ce dialogue.

C'est vrai qu'il manque à la loi montagne, qui a été votée à l'unanimité - ce qui montre bien que ce n'est pas un problème politique, mais un problème technique -, un élément important : la pluriactivité. Le reste ne dépendant pas forcément de l'Etat mais parfois des collectivités territoriales elles-mêmes.

J'ai donc pris l'engagement devant le Conseil national de la montagne de tout faire pour que le statut de la pluriactivité puisse être promulgué dans les six mois. Je confirme que, lors du prochain C.I.A.T., nous nous efforcerons de résoudre les différents problèmes qui se posent en la matière, tant sur le plan fiscal, le plan social que sur celui du droit du travail.

Ensuite, vous me demandez, monsieur Ollier, si l'on peut classer les départements en voie de « dévitalisation ». Mais ce classement existe : ce sont les départements qui bénéficient

de la dotation de solidarité départementale - deux tiers d'entre eux sont d'ailleurs des départements de montagne. Les critères de classement retenus permettent d'apporter une aide financière considérable aux départements défavorisés. Par ailleurs, il s'agit d'une base de réflexion pour mettre en œuvre des schémas départementaux bénéficiant d'un moratoire.

Quant aux crédits du F.I.D.A.R., après avoir diminué en 1987 et en 1988, ils représentaient 360 millions de francs en 1989, 390 millions en 1991 et atteindront 455 millions de francs en 1992 - F.I.D.A.R. et F.I.A.M. réunis. C'est un chiffre très précis que personne ne peut contester et surtout par vous, monsieur Ollier, dont on connaît l'honnêteté intellectuelle.

Il y a bien là les éléments importants d'une action dans le monde rural et dans les secteurs de montagne qui vous sont chers, avec les moyens conséquents. Vous avez dit qu'il fallait une volonté et des moyens. La volonté, nous l'avons, personne ne peut en douter. Quant aux moyens, j'espère que vous allez les voter dans quelques instants. *(Sourires.)*

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Aménagement du territoire ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : - 4 156 091 francs ;
« Titre IV : - 24 610 000 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 739 200 000 francs ;
« Crédits de paiement : 565 350 000 francs. »

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames messieurs les députés, comme je crains que M. Ollier ne soit contraint, après l'argumentation de M. le secrétaire d'Etat, de voter ces crédits *(Sourires)*, je demande, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, la réserve de vote sur les crédits inscrits à la ligne « Aménagement du territoire ». Cela vous permettra de réfléchir, monsieur Ollier. *(Sourires.)*

M. Patrick Ollier. Je mettrai à profit ce temps de réflexion, monsieur le ministre d'Etat.

M. le président. La réserve est de droit.

Il appartiendra au Gouvernement de fixer et de faire connaître la date du vote des dispositions réservées.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu le 24 octobre 1991, transmis par Mme le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, modifiant certaines limites d'âge des militaires et modifiant l'article 27 de la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales.

Le projet de loi est renvoyé à la commission de la défense nationale et des forces armées sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le numéro 2297 et distribué.

3

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu le 24 octobre 1991, transmis par Mme le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, modifiant le code du service national.

Le projet de loi est renvoyé à la commission de la défense nationale et des forces armées.

Il sera imprimé sous le numéro 2296 et distribué.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992, n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Équipement, logement, transports et espace : urbanisme et logement et article 86.

Annexe n° 26 (urbanisme, logement et services communs).
- M. Jean Anciant, rapporteur spécial ; avis n° 2260, tome XII (urbanisme, logement et services communs), de M. Bernard Carton, au nom de la commission de la production et des échanges.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Équipement, logement, transports et espace : urbanisme et logement et article 86 *(suite)*.

Anciens combattants et victimes de guerre.

Annexe n° 7. - M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial ; avis n° 2256, tome VII, de M. Jean Proveux, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 25 octobre 1991, à une heure vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER

CONVOCAZIONE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 29 octobre 1991, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence.

NOMINATIONS DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Alain Méri a été nommé rapporteur du projet de loi relatif à l'attribution du titre de reconnaissance de la nation aux fonctionnaires de police ayant pris part aux opérations d'Afrique du Nord. (N° 2217.)

M. Bernard Derosier a été nommé rapporteur du projet de loi modifiant la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation et visant à permettre la représentation des élèves des lycées au Conseil supérieur de l'éducation. (N° 2248.)

M. Alain Vidalies a été nommé rapporteur du projet de loi adopté par le Sénat modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail. (N° 2254.)

M. Alfred Recuirs a été nommé rapporteur du projet de loi adopté par le Sénat relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service. (N° 2273.)

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES,
DE LA LÉGISLATION
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

Ont été nommés rapporteurs :

- M. Didier Mathus pour le projet de loi relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux. (N° 2270.)

- M. Didier Mathus pour le projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement. (N° 2271.)

- M. Jacques Toubon pour la proposition de loi de M. Gérard Chasseguet, tendant à faire publier le nombre des animaux utilisés dans l'expérimentation animale. (N° 1987.)

- M. Pascal Clément pour la proposition de loi de M. Charles Millon, tendant à instituer la réserve de propriété au profit du vendeur. (N° 2234.)

- M. Pierre Lequiller pour la proposition de loi de MM. Charles Micssec et Henri de Gastines, tendant à préciser les conditions de vente du logement principal d'un débiteur soumis aux dispositions de la loi n° 89-1010 du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles. (N° 2238.)



LuraTech

www.luratech.com



LuraTech

www.luratech.com

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu..... 1 an	108	352	
33	Questions 1 an	108	554	
83	Table compte rendu.....	52	86	
93	Table questions.....	52	95	Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions 1 an	99	349	
85	Table compte rendu.....	52	81	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.
96	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	DOCUMENTS DU SENAT :
09	Un an.....	670	1 536	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envci à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

www.luratech.com

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)



LuraTech

www.luratech.com